

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2781

1^{er} décembre 2007

SOMMAIRE

123 Intra.Com S.A.	133487	Jarama Holding S.A.	133444
Acmar International S.A.	133481	Kernel Holding S.A.	133481
Alior S.A.	133442	Klei'Blad Constructions S.à r.l.	133479
Aries Holding S.à r.l.	133442	Lagerhaus Lux S.A.	133487
Automotive Parts Consulting S.à r.l.	133478	LBREP III Bogtodorska S.à r.l.	133469
Ba'dol S.A.	133482	Les Editions Europe Luxembourg S.A. ...	133482
Besthold S.A.	133469	L.F. Luxembourg S.à r.l.	133476
Calibois S.A.	133445	Ludovica S.A.	133478
C.M.P. S.A.	133478	Ludovica S.A.	133485
Concorde-Restoration S.à.r.l.	133487	Lumi-Elec S.à r.l.	133483
Conrad S.A.	133480	Met-Lux Métalliseurs Luxembourgeois S.A.	133483
Crédit Agricole Asset Management Lu- xembourg S.A.	133445	Mougal Investments S.à r.l.	133443
Delta Bat S.A.	133476	Narmont S.A.	133487
DKTrans S.A.	133487	Netfour S.à r.l.	133484
Elbblick (Luxembourg) S. à r.l.	133486	OPI S.A.	133483
European Repro Finance S.A.	133443	Puzzle Holdings S. à r.l.	133476
Euterpe S.A.	133469	Q & A S.à r.l.	133488
Even Germany Zwei S.à r.l.	133486	Rasgor Holding S.A.	133480
Finsbury Dials	133483	Read S.à r.l.	133488
Gapi-Glass.S.A.	133482	RE&F S.A.	133488
Golfing S.A.	133444	RFR Immobiliengesellschaft S. à r.l.	133479
Harbor Phase 0 G.P. S.à.r.l.	133485	RFR Lux Holdings S. à r.l.	133486
Harbor Phase I G.P. S.à.r.l.	133484	Rodina (Luxembourg) II S.à r.l.	133446
Harbor Phase I G.P. S.à.r.l.	133484	SigmaKalon Luxco 2 S.à r.l.	133475
H/H-Stadtwerkefonds KGaA, SICAR	133479	Siriade S.A.	133478
Idea-Light S.à r.l.	133485	SO.CO.Par S.A.	133445
I.I.G. International Investments Group S.A.	133480	Structura	133442
Ikarus Management S.A.	133482	Tanaform S.A.	133444
Innovations & Services S.A.	133481	Thieltges-Zunker S.à r.l.	133443
Institut de Beauté BEAU S. à r. l.	133486	Vodafone Luxembourg 5 S.à.r.l.	133488
International Trading Luxembourgeois .	133442	Zadoc S.A.	133476

International Trading Luxembourgeois, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 83.942.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007132035/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04122. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070152580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2007.

Aries Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 106.356.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

ARIES HOLDING S.à r.l.

M. Dujkerman

Signatures

Gérant B

Référence de publication: 2007132036/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007, réf. LSO-CJ07801. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070152516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2007.

Structura, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 98.987.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007132410/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK01034. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Alior S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 129.078.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 693/2007 en date du 9 octobre 2007 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007132538/208/13.

(070153321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

European Repro Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 36.110.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2007.

EUROPEAN REPRO FINANCE S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007132419/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2007, réf. LSO-CK00029. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070153166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Thieltges-Zunker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6680 Merttert, 2, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 89.037.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2007.

THIELTGES-ZUNKER S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007132427/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2007, réf. LSO-CK00023. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070153155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Mougal Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.938.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 10 octobre 2007

1. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat de gérant.

2. Le nombre des administrateurs a été augmenté de 1 à 2.

3. Monsieur Carl Speecke, administrateur de sociétés, né à Kortrijk (Belgique), le 5 mars 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant pour une période indéterminée avec le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

4. Monsieur Jean Fell, expert-comptable, né à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1956, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant pour une période indéterminée avec le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Luxembourg, le 10 novembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MOUGAL INVESTMENTS S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007132833/29/24.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, réf. LSO-CK01571. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070153417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Golfing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 46.673.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue à Luxembourg le 17 septembre 2007

Omissis

Cinquième résolution

Le conseil d'administration prend acte du changement du domicile du Commissaire aux Comptes Monsieur Achille Severgnini de Via Camperio, 9, Milan à 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

M. Sterzi

Administrateur

Référence de publication: 2007132820/1142/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK00807. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Jarama Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 49.235.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 10 août 2007 lors de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Le mandat d'administrateur de Monsieur Christian Buhlmann et de Monsieur Alexandre Taskiran a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2012.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A. a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2012.

- La démission de Maître Christophe Antinori de son mandat d'administrateur de la Société a été acceptée.

- Monsieur Thierry Triboulot, employé privé, né à Villers-Semeuse (France), le 2 avril 1973, résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg a été nommé administrateur de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2012.

JARAMA HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007132821/1211/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06471. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Tanaform S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 72.164.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle en date du 3 octobre 2007

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de WOOD, APPLETON, OLIVER EXPERTS-COMPTABLES S.à r.l., avec siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes de la Société et ce avec effet immédiat.

Le mandat de Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2007132815/587/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007, réf. LSO-CJ09960. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

SO.CO.Par S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 40.186.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg le 22 octobre 2007 à 11.00 heures

Première résolution

L'assemblée générale décide de porter le nombre des administrateurs de trois à quatre, et en conséquence de nommer, en complément des administrateurs déjà en fonction, Monsieur Roberto Grassi, né à Tremona (Suisse) le 27 février 1963, C.F. GRS RRT 63B27 Z133E et résidant professionnellement à via Maggio 1, CH-6901 Lugano.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2012.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Pour copie conforme
Pour le conseil d'administration
M. Sterzi / F. Docchio
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007132818/1142/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK00836. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Calibois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 26.069.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 1^{er} juin 2007

- La démission de Monsieur François Mesenburg de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- Monsieur Maamar Douaidia, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est nommé comme nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Certifié sincère et conforme
CALIBOIS S.A.
J.-R. Bartolini / F. Dumont
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007132824/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2007, réf. LSO-CK00230. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Crédit Agricole Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 27.804.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 avril 2006

En date du 7 avril 2006, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reconduire le mandat de Messieurs Paul-Henri de La Porte du Theil, Jean-François Abadie, Philippe Zaouati, Etienne Clément, Jean-Yves Glain, Gilles Martinengo et Serge Dubois en qualité d'Administrateurs de la Société, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2007;

- de reconduire le mandat de PricewaterhouseCoopers, en qualité de commissaire pour une durée d'un an expirant à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

- de reconduire le mandat de Monsieur Philippe Zaouati en qualité de délégué à la gestion journalière de la Société, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2007.

Luxembourg, le 8 avril 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour le Conseil d'Administration

G. Abel

Directeur Général

Référence de publication: 2007132825/1024/23.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10380. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Rodina (Luxembourg) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 31.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.961.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth of August.

Before US Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

TPG-AXON (LUXEMBOURG) I S. à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5d, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 127.040 (the «Sole Shareholder»), here represented by François Lerusse, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 23 August 2007.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the Sole Shareholder of RODINA (LUXEMBOURG) II S. à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 129.961, incorporated by a deed drawn up by Maître Henri Hellinckx, Luxembourg public notary, on 13 July 2007, and not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, and whose articles of incorporation (the «Articles») have not been amended since its incorporation, hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 10 of the Articles and of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the Company's share capital from EUR to USD at the exchange rate of EUR 1.- = USD 1.3392 so that the share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is replaced by a share capital of sixteen thousand seven hundred forty US Dollars (USD 16,740.-).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the nominal value of the existing shares to zero point zero zero thirty one US Dollar (USD 0.0031) per share by increasing the number of shares from twelve thousand five hundred (12,500) shares to five million four hundred thousand (5,400,000) shares having a nominal value zero point zero zero thirty-one US Dollar (USD 0.0031) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to create two different classes of shares, referred to as the Ordinary Shares and the Preferred Shares each having the features provided for in the Articles as amended here below with a nominal value of zero point zero zero thirty-one US Dollar (USD 0.0031) each.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the existing five million four hundred (5,400,000) shares with a nominal value of zero point zero zero thirty-one US Dollar (USD 0.0031) each, into five million four hundred (5,400,000) Ordinary Shares with a nominal value of zero point zero zero thirty-one US Dollar (USD 0.0031) each.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company with an amount of fourteen thousand two hundred sixty US Dollars (USD 14,260.-) in order to raise it from sixteen thousand seven hundred forty US Dollars (USD 16,740.-) to thirty-one thousand US Dollars (USD 31,000.-), by contribution in cash, by creating and issuing (a) four million four hundred fifty-six thousand nine hundred thirty-five (4,456,935) new Ordinary Shares with nominal value of zero point zero zero thirty-one US Dollar (USD 0.0031) each and (b) one hundred forty-three thousand sixty-five (143,065) new Preferred Shares with nominal value of zero point zero zero thirty-one US Dollar (USD 0.0031) each, issued with a share premium of thirty four US Dollars point eighty-two ninety-five (USD 34.8295) per new Preferred Share (i.e. a total share premium paid on all such new Preferred Shares of four million nine hundred eighty-two thousand eight hundred eighty-two US Dollars point forty-one seventy-five (USD 4,982,882.4175), subscribed and paid up as follows:

(i) the Sole Shareholder declares through its proxyholder to subscribe to ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (99,999) new Preferred Shares and pay the aggregate share premium on such new Preferred Shares of three million four hundred eighty-two thousand nine hundred fifteen US Dollars point seventeen zero five (USD 3,482,915.1705). Such ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (99,999) new Preferred Shares and the share premium are fully paid in by a contribution in cash. The total contribution of three million four hundred eighty-three thousand two hundred twenty-five US Dollars point sixteen seventy-four (USD 3,483,225.1674) relating to the ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (99,999) new Preferred Shares is allocated as follows: three hundred nine US Dollars point ninety-nine sixty-nine (USD 309.9969) to the share capital of the Company and three million four hundred eighty-two thousand nine hundred fifteen US Dollars point seventeen zero five (USD 3,482,915.1705) to the share premium account of the Company;

(ii) RODINA (LUXEMBOURG) I S. à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5d, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registration number R.C.S. Luxembourg B.129.960 here represented by François Lerusse, prenamed, declares through its proxyholder to subscribe one (1) new Preferred Share and pay the share premium on such new Preferred Share of thirty four US Dollars point eighty-two ninety-five (USD 34.8295). Such new Preferred Share and the share premium paid on such New Preferred Share are fully paid in by a contribution in cash. The total contribution of thirty four US Dollars point eighty-three twenty-six (USD 34.8326) for the new Preferred Shares is allocated as follows: zero point zero zero thirty-one US Dollar (USD 0.0031) to the share capital of the Company and thirty four US Dollars point eighty-two ninety-five (USD 34.8295) to the share premium account of the Company; and

(iii) RODINA PRINCIPALS S. à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5d, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, here represented by François Lerusse, prenamed, declares through its proxyholder to subscribe four million four hundred fifty-six thousand nine hundred thirty-five (4,456,935) new Ordinary Shares and forty-three thousand sixty-five (43,065) new Preferred Shares and pay the aggregate share premium on such new Preferred Shares of one million four hundred ninety nine thousand nine hundred thirty-two US Dollars point forty-one seventy-five (USD 1,499,932.4175). Such four million four hundred fifty six thousand nine hundred thirty five (4,456,935) New Ordinary Shares and forty three thousand sixty-five (43,065) new Preferred Shares (and the share premium paid on such New Preferred Shares) are fully paid in by a contribution in cash. The total contribution of one million five hundred thirteen thousand eight hundred eighty-two US Dollars point forty-one seventy-five (USD 1,513,882.4175) relating to the four million four hundred fifty six thousand nine hundred thirty five (4,456,935) new Ordinary Shares and forty three thousand sixty-five (43,065) new Preferred Shares is allocated as follows: thirteen thousand nine hundred fifty US Dollars (USD 13,950.-) to the share capital of the Company and one million four hundred ninety-nine thousand nine hundred thirty-two US Dollars point forty-one seventy-five (USD 1,499,932.4175) to the share premium account of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

As a consequence of the above, RODINA (LUXEMBOURG) I S. à r.l. and RODINA PRINCIPALS S. à r.l., prenamed, are entitled to exercise its voting right in the present resolutions.

Sixth resolution

The Shareholders resolve to restate completely the Articles which shall read as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name RODINA (LUXEMBOURG) II S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become Shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association (the «Articles») and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, including in particular in mortgage banking business in Russia, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg law.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the Board of Managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the Board of Managers.

Art. 5. Share capital. The Company's share capital is fixed at thirty one thousand US dollars (USD 31,000.-) divided into:

- Nine million eight hundred fifty-six thousand nine hundred thirty-five (9,856,935) ordinary shares with a nominal value of zero point zero zero thirty-one US Dollar (USD 0.0031) each, all subscribed and fully paid up (the «Ordinary Shares»);
- one hundred forty three thousand sixty five (143,065) preferred shares with a nominal value of zero point zero zero thirty-one US Dollar (USD 0.0031) each, all subscribed and fully paid up (the «Preferred Shares»);

Ordinary Shares and Preferred Shares (together referred to as the «Shares» and each referred to as a «Share») can be issued with or without a share premium, subject to legal requirements and the provisions of the present Articles.

Any amount of share premium paid in addition to the nominal value of the Shares shall be allocated to a free premium reserve which is at the free disposal of the Board of Managers of the Company.

Without prejudice to the legal requirements, the different classes of Shares shall have the rights provided for in the present Articles and any new class of shares which may be issued from time to time will have such rights as may be determined in the resolutions approving the issue of such class of shares.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The Company can proceed to the repurchase of the Shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Transfer of Shares. No Shareholders shall Transfer or dispose of any Shares or any interest in any Shares other than in accordance with (i) these Articles, (ii) the applicable legal provisions (and in particular in the case of Transfers to non-Shareholders, the consent given in a general meeting of Shareholders by the holders of 75% of all the Shares of the Company pursuant to article 189 of the Law) and (iii) the provisions of any agreement which may be entered into between the Company and its shareholders from time to time.

Unless the Sponsor consents in writing, the PRINCIPALS SPV may not Transfer, directly or indirectly, any Shares prior to the third anniversary of the Initial Closing Date (the «Initial Holding Period»), other than (A) Transfers required by Law or by order or other administrative action of a government, or other statutory or regulatory authority having jurisdiction over such Transfer or (B) in connection with a Specified IPO (subject to the appropriate amendments of the Articles).

After the Initial Holding Period, the PRINCIPALS SPV may Transfer Shares only in accordance with, and subject to the applicable provisions of this Article 6.

No Shareholder shall be entitled to Transfer any Shares at any time if such Transfer would:

1. violate the US Securities Act of 1933 or any other securities or «Blue Sky» laws applicable to the Company or the Shares;
2. cause the Company to become subject to the registration requirements of the U.S. Investment Company Act of 1940, as amended from time to time;
3. be a «prohibited transaction» under ERISA or the Code or cause all or any portion of the assets of the Company to constitute «plan assets» under ERISA or Section 4975 of the Code; or
4. cause the Company to become a «publicly traded partnership», as such term is defined in Sections 469(k)(2) or 7704(b) of the Code.

Tag-Along Rights

In the case of a proposed Transfer of any Shares (i) by the Sponsor or any of its Affiliates at any time after the third anniversary of the Initial Closing Date or (ii) by the PRINCIPALS SPV or any of its Affiliates at any time (the Shareholder making such Transfer, the «Transferring Shareholder»), other than (A) in the case of a Transfer by the Sponsor or any of its Affiliates, to a Sponsor Permitted Transferee, (B) pursuant to, or consequent upon the exercise of, the drag-along right set forth in Article 6 (a «Tag-Along Transfer»), the PRINCIPALS SPV and each of its Affiliates in the case of any proposed Transfer described in clause (i) above or the Sponsor and each of its Affiliates in the case of any proposed Transfer described in clause (ii) above, may exercise tag-along rights in accordance with the terms, conditions and procedures set forth herein (each Shareholder exercising such rights, a «Tagging Shareholder»).

The Transferring Shareholder shall promptly give notice (a «Tag-Along Notice») to any party with tag along rights pursuant to this section and the Company of any Tag-Along Transfer, setting forth the class and number of Shares proposed to be Transferred, the name and address of the Transferee, the proposed amount and form of consideration for such Shares, and any other material terms and conditions of the Tag-Along Transfer. Each party with tag-along rights shall have a period of fifteen (15) days from the date of the Tag-Along Notice within which to elect to sell up to its Pro Rata Portion of Shares in connection with such Tag-Along Transfer. The Pro Rata Portion of Shareholders for purposes of this section shall be calculated on a Fully Diluted Basis (excluding for this purpose any unexercised Management Options and Warrant). The Tagging Shareholder may exercise such right by delivery of an irrevocable written notice to the Company and to the Transferring Shareholder specifying the class and number of Company Securities such Tagging Shareholder desires to include in the Tag-Along Transfer. If the Transferring Shareholder is unable to cause the Transferee to purchase all the Shares proposed to be Transferred by the Transferring Shareholder and the Tagging Shareholder, then the number of Shares each such Shareholder is permitted to sell in such Tag-Along Transfer shall be scaled back pro rata based on the number of Shares held by such Shareholder relative to the number of Shares held by such Shareholder and all other Shareholders participating in the Tag-Along Transfer (in each case calculated on a Fully Diluted Basis excluding for such purposes any unexercised Management Options and Warrant). The Transferring Shareholder shall have a period of forty five (45) days following the expiration of the fifteen (15) day period mentioned above to sell all the Shares agreed to be purchased by the Transferee, on the payment terms specified in the Tag-Along Notice.

A Tagging Shareholder shall agree (i) to make such representations, warranties, covenants, indemnities and agreements to the Transferee as made by the Transferring Shareholder in connection with the Tag-Along Transfer (other than any non-competition or similar agreements or covenants that would bind the Tagging Shareholder or its Affiliates) and (ii) to the same terms and conditions to the Transfer as the Transferring Shareholder agrees; provided, however, that if the Tagging Shareholder is the Sponsor, a Sponsor Permitted Transferee or an Affiliate of the Sponsor, such Tagging Shareholder shall not be required to make any representations or warranties or provide any indemnity except with respect to its ownership of, and authorization to sell, the Shares to be Transferred by such person. Notwithstanding the foregoing, all such representations, warranties, covenants, indemnities and agreements shall be made by each Tagging Shareholder severally and not jointly.

In the event of a Tag-Along Transfer pursuant to Article 6 in which the consideration to be received shall consist in whole or in part of anything other than cash (such consideration, «Non-Cash Consideration»), any Tagging Shareholder that is not an Affiliate of a Principal or the PRINCIPALS SPV shall have the right to require the Principals and the PRINCIPALS SPV to purchase such Non-Cash Consideration from such Tagging Shareholder for cash (in U.S. dollars) at the closing of such Tag-Along Transfer at a price equal to the fair market value of such Non-Cash Consideration. Such Tag-Along Transfer shall not be effected unless such purchase occurs at the closing of such Tag-Along Transfer. In the event that such Tagging Shareholder, on the one hand, and the PRINCIPALS SPV and the Principals, on the other hand, cannot agree on such fair market value, an internationally recognized investment bank or accounting firm will be retained to determine such fair market value. Fifty percent of the fees and expenses of such investment bank or accounting firm will be borne by the Tagging Shareholders requiring such purchase and fifty percent will be borne by the Principals and the PRINCIPALS SPV. The determination made by such investment bank or accounting firm shall be final, absent manifest error.

In the event of a Tag-Along Transfer pursuant to this Article 6 in which the consideration to be received shall consist in whole or in part of Non-Cash Consideration, any Tagging Shareholder that is not an Affiliate of the Sponsor or a

Sponsor Permitted Transferee shall have the right to require the Sponsor to purchase such Non-Cash Consideration from such Tagging Shareholder for cash (in U.S. dollars) at the closing of such Tag-Along Transfer at a price equal to the fair market value of such Non-Cash Consideration. Such Tag-Along Transfer shall not be effected unless such purchase occurs at the closing of such Tag-Along Transfer. In the event that such Tagging Shareholder, on the one hand, and the Sponsor, on the other hand, cannot agree on such fair market value, an internationally recognized investment bank or accounting firm will be retained to determine such fair market value. Fifty percent of the fees and expenses of such investment bank or accounting firm will be borne by the Tagging Shareholders requiring such purchase and fifty percent will be borne by the Sponsor. The determination made by such investment bank or accounting firm shall be final, absent manifest error.

Drag-Along Rights

If, at any time after the third anniversary of the Initial Closing Date, the Sponsor together with its Affiliates and any Sponsor Permitted Transferees (collectively, the «Selling Shareholders») propose to Transfer Shares owned by them that represent at least 40% of the Ordinary Shares outstanding on a Fully Diluted Basis (excluding for such purpose any unexercised Management Options and Warrant) (such a proposed sale, a «Drag-Along Sale») to a third party or group (a «Drag-Along Buyer»), the Selling Shareholders may deliver a written notice (a «Proposed Sale Notice») to the other parties (the «Drag-Along Shareholders»), stating that such Selling Shareholders wish to exercise their rights under this Article 6 with respect to any such proposed Transfer.

In the event a Proposed Sale Notice is delivered, the PRINCIPALS SPV shall have a right of first offer over the Shares proposed to be Transferred by the Selling Shareholders, which shall be exercised in the following manner. The PRINCIPALS SPV shall have a period of twenty (20) Business Days following the receipt of the Proposed Sale Notice (the «Offer Period») to offer to purchase for cash all the Shares proposed to be Transferred by the Selling Shareholders in the Proposed Sale Notice by delivering to the Selling Shareholders a written notice stating their desire to purchase such Shares, the proposed purchase price for such Shares and any other material terms and conditions of its proposed purchase (an «Offer»). If no Offer is made within the Offer Period, the Selling Shareholders may effect a Drag-Along Sale at any time within ninety (90) days following the expiration of the Offer Period. If an Offer is made within the Offer Period and the Selling Shareholders do not accept such Offer, the Selling Shareholders may effect a Drag-Along Sale within ninety (90) days following the expiration of the Offer Period at a price which is not less than the proposed purchase price specified in the Offer.

In the event that, following delivery of a Proposed Sale Notice, the Sponsor together with its Affiliates and any Sponsor Permitted Transferees agree to a Drag-Along Sale, the Sponsor shall deliver a written notice (a «Drag-Along Notice») to all other parties setting forth the name and address of the Drag-Along Buyer, the total number of Shares of each class proposed to be Transferred, the proposed amount and form of the consideration, and all other material terms and conditions offered by the Drag-Along Buyer.

Upon delivery of a Drag Along Notice and expiration of the Offer Period, each Drag-Along Shareholder shall be required to Transfer a percentage of such Drag-Along Shareholder's Shares equal to the percentage of Shares held by the Selling Shareholders that are being Transferred to the Drag-Along Buyer, upon the same terms and conditions (including, without limitation, as to price, time of payment and form of consideration) as agreed by the Selling Shareholders and the Drag-Along Buyer, and shall make to the Drag-Along Buyer representations, warranties, covenants, indemnities and agreements in connection with the Drag-Along Sale as are reasonably requested by the Drag-Along Buyer or the Selling Shareholders (other than any new non-competition or similar agreements or covenants that would bind the Drag-Along Shareholder or its Affiliates), and shall agree to the same conditions to the Drag-Along Sale as the Selling Shareholders agree, it being understood that all such representations, warranties, covenants, indemnities and agreements shall be made by each Selling Shareholder and each Drag-Along Shareholder severally and not jointly. The number of Shares to be sold by any Shareholder pursuant to this Article 6 shall be calculated on a Fully Diluted Basis (without taking into account any unexercised Management Options and Warrant). The Drag-Along Shareholder agrees to use its reasonable best efforts to take, or cause to be taken, all appropriate action, and to do, or cause to be done, all things necessary, proper or advisable under applicable law to consummate and make effective, in the most expeditious manner practicable, any sale to a Drag-Along Buyer contemplated by this Article 6.

In the event that any such Transfer is a merger, consolidation, or similar business combination or otherwise requires any vote or consent, the Drag-Along Shareholder agrees, to the extent required and/or permitted by applicable law, to (i) vote in favor of the transaction, (ii) take all such other Necessary Action as may be required to effect such transaction, and (iii) take all action to waive any dissenters' appraisal or other similar rights with respect thereto.

Solely for purposes of section (i) of the preceding paragraph, and in order to secure the performance of each Shareholder's obligations thereunder, each of the Principals and the PRINCIPALS SPV undertakes to execute all necessary documents for such purposes and irrevocably appoints each other Shareholder that qualifies as a Drag-Along Proxy Holder (as defined below) the agent and proxy of the Principals and the PRINCIPALS SPV (with full power of substitution) to vote or provide a written consent with respect to its Company Securities as described in this paragraph if, and only in the event that, the Principals or the PRINCIPALS SPV fails to vote or provide a written consent with respect to its Company Securities in accordance with the terms of section (i) of the preceding paragraph (a «Breaching Drag-Along Shareholder») within three (3) days of a request for such vote or written consent. Upon such failure, the Selling Share-

holders shall have and are hereby irrevocably granted a proxy to vote or provide a written consent with respect to each such Breaching Drag-Along Shareholder's Company Securities for the purposes of taking the actions required by section (i) of the preceding paragraph (each such Selling Shareholder, a «Drag-Along Proxy Holder»). The Principals and the PRINCIPALS SPV intend this proxy to be, and it shall be, irrevocable and coupled with an interest, and the Principals and the PRINCIPALS SPV will take such further action and execute such other instruments as may be necessary to effectuate the intent of this proxy and hereby revoke any proxy previously granted by it with respect to the matters set forth in section (i) of the preceding paragraph with respect to the Company Securities owned by the Principals or the PRINCIPALS SPV. Notwithstanding the foregoing, the conditional proxy granted by this paragraph shall be deemed to be revoked upon the termination of this Drag Along section.

If the Drag-Along Shareholder fails to Transfer to the Drag-Along Buyer the Company Securities to be sold pursuant to this Drag Along section, each Company Sponsor Manager shall be deemed to be the duly appointed agent of such Drag-Along Shareholder with full power to execute, complete and deliver in the name and on behalf of such Drag-Along Shareholder all documents necessary to give effect to the Transfer of such Company Securities. The Selling Shareholders may, at their option, in addition to all other remedies they may have, deposit the purchase price (including any promissory note constituting all or any portion thereof) for such Company Securities with any US bank or trust company having combined capital, surplus and undivided profits in excess of \$100 million (the «Escrow Agent») for the benefit of such Drag-Along Shareholder, and thereupon all of such Drag-Along Shareholder's rights in and to such Company Securities shall terminate. Thereafter, upon delivery to the Company by such Drag-Along Shareholder of appropriate documentation evidencing the Transfer of such Company Securities, the Selling Shareholders shall instruct the Escrow Agent to deliver the purchase price (without any interest from the date of the closing to the date of such delivery, any such interest to accrue to the Company) to such Drag-Along Shareholder.

Pre-emptive rights - additional Issuances of Company Securities

If, following the Final Closing, the Company proposes to issue additional Shares (other than pursuant to the exercise of any Management Options or in a Specified IPO), the Company shall provide written notice to each Shareholder of such anticipated issuance no later than twenty (20) days prior to the anticipated issuance date. Such notice shall set forth the material terms and conditions of the issuance, including the proposed issue price for the new Shares and the anticipated issuance date. Each of the Sponsor, RODINA 1 and the PRINCIPALS SPV shall have the right to subscribe for up to its Pro Rata Portion of such new Shares at the price and on the terms and conditions specified in the Company's notice by delivering an irrevocable written notice to the Company no later than three (3) Business Days before the anticipated issuance date, setting forth the number of such new Shares for which such right is exercised, provided that the PRINCIPALS SPV shall not be entitled to any preemptive right in connection with any issuance of Shares pursuant to the terms of any subscription agreement which may be entered into between the Company and its shareholders from time to time or the Warrant. Such notice shall also include the maximum number of new Shares the Shareholder would be willing to subscribe for in the event any other Shareholder elects to subscribe for less than its Pro Rata Portion of such Shares. If any Shareholder elects not to subscribe for its full Pro Rata Portion of such new Shares, the Company shall allocate any remaining amount among those Shareholders (pro rata in accordance with the Shares then held by each such Shareholders) who have indicated in their notice to the Company a desire to subscribe for new Shares in excess of their respective Pro Rata Portions. The Pro Rata Portion of any Shareholder for purposes of this paragraph shall be calculated on a Fully Diluted Basis (without taking into account any unexercised Management Options and the Warrant).

In the event the Sponsor and the PRINCIPALS SPV do not subscribe for all such new Shares in accordance with the procedures set forth in the preceding paragraph, the Company shall have sixty (60) days after the expiration of the three (3) Business Day period to issue to other persons (including other Shareholders) the remaining new Shares at a price and on terms and conditions materially not less favorable to the Company than the terms specified in the Company's notice pursuant to the preceding paragraph. If the Company fails to obtain subscriptions for such Shares within sixty (60) days of the notice provided pursuant to the preceding paragraph, the Company shall not thereafter issue any Shares without first offering such Shares to the Sponsor, RODINA 1 and the PRINCIPALS SPV in the manner provided in the preceding paragraph.

Leaver provisions - In addition to the above-mentioned provisions in this Article 6, the Shareholders shall observe any specific leaver provisions which might exist by virtue of repurchase agreement(s) which might be entered into between, i.a., the Company and its Shareholders from time to time and shall take all Necessary Actions to effect such leaver provisions.

Art. 7. Board of Managers. The Company is managed by a Board of Managers (the «Board of Managers») which shall consist of no more than three (3) managers, provided that in the event a Company Independent Manager is appointed, the Board of Managers shall consist of no more than five (5) managers.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of Shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time by a simple majority decision of the general meeting of Shareholders in accordance with the provisions of this Article 7.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Sponsor shall be entitled to nominate for appointment to the Board of Managers at least three (3) persons out of which the general meeting of Shareholders shall appoint two (2) managers to the Board of Managers (the «Company Sponsor Managers»); provided that in the event the Company Independent Manager is appointed, the Sponsor shall be entitled to nominate for appointment to the Board of Managers at least four (4) persons out of which the general meeting of Shareholders shall appoint three (3) managers to the Board of Managers. As long as the Sponsor Ownership Percentage is at least 66.67%, the Company Sponsor Managers shall have the exclusive right to designate the manager of the Company who will serve as the chairperson of the Board of Managers.

Subject to the preceding paragraph, as long as the Sponsor or its Affiliates own any Shares, the Sponsor shall have the exclusive right to propose for appointment and removal the Company Sponsor Managers it being understood that the general meeting of Shareholders will at all times be free to vote on removal of any manager. In the event any Company Sponsor Manager resigns or is removed, the Sponsor shall have the right to nominate a replacement pursuant to the preceding paragraph.

The PRINCIPALS SPV shall be entitled to nominate for appointment to the Board of Managers at least two (2) persons out of which the general meeting of Shareholders shall appoint one (1) manager to the Company Board of Managers (the «Company Principals Manager») so long as the Principals Ownership Percentage is at least 20% and shall not have the right to nominate any manager to the Company Board of Managers if the Principals Ownership Percentage is less than 20%. In the event that the number of managers the PRINCIPALS SPV is entitled to designate to the Board of Managers is reduced pursuant to this Article, the PRINCIPALS SPV shall take (and undertakes to take) all Necessary Actions to cause the Company Principals Manager to resign from the Board of Managers no later than the fifth (5th) day after the day on which the Principals Ownership Percentage is reduced below such threshold ownership level.

Subject to the preceding paragraph, as long as the PRINCIPALS SPV has the requisite Principals Ownership Percentage specified in the preceding paragraph, the PRINCIPALS SPV shall have the exclusive right to propose for appointment and removal the Company Principals Managers, it being understood that the general meeting of Shareholders will at all times be free to vote on any removal of any manager. In the event the PRINCIPALS SPV proposes any Company Principals Manager for removal, the Shareholders shall take any Necessary Action to secure such removal. In the event any Company Principals Manager resigns or is removed, the PRINCIPALS SPV shall have the right to nominate a replacement pursuant to the preceding paragraph.

The Sponsor and the PRINCIPALS SPV shall use their reasonable best efforts to agree upon one Independent Person to jointly appoint to the Board of Managers (a «Company Independent Manager») not later than 360 days after the Initial Closing Date. The Company Independent Manager shall not be considered a Company Sponsor Manager or a Company Principals Manager hereunder.

Notice of any meeting of the Board of Managers shall be provided in writing to each manager at least 3 Business Days prior to such meeting. As long as the Sponsor or its Affiliates own any Shares, the required quorum for any meeting of the Company Board of Managers shall include a majority of the managers then in office and at least one Company Sponsor Manager. If at any meeting the necessary quorum is not present then the meeting shall be adjourned until such other time (not being less than three days after the initial time fixed for the meeting) and place as the Company Sponsor Managers shall agree, and reasonable notice of the adjourned meeting shall be given to all managers of the Company.

For the avoidance of doubt, the Board of Managers may delegate its authority to individual managers to act on behalf of the Company, provided such delegation is approved in accordance with the Articles.

Any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

Without prejudice to the provisions of Article 8, decisions of the Board of Managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company.

A resolution in writing signed by all the managers of the Company entitled to cast such number of votes as are required to approve a decision at a duly convened meeting of the Board of Managers shall be as valid and effective as if it had been passed at a meeting of the Board of Managers provided that the resolution is sent in advance to every manager entitled to vote.

Representation of the Company

Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers whereof at least one Company Sponsor Manager and one Company Principals Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated,

in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers whereof at least one Company Sponsor Manager and one Company Principals Manager.

Art. 8. Matters Requiring Company Sponsor Manager Approval. Notwithstanding the provisions of Article 7, so long as the Sponsor together with its Affiliates own Ordinary Shares on a Fully Diluted Basis that represent in the aggregate at least 25% of the number of Ordinary Shares owned by the Sponsor together with its Affiliates as of the last closing to have occurred under any subscription agreement which may be entered into between the Company and its shareholders from time to time on a Fully Diluted Basis (excluding for the purpose of this Article 8, any unexercised Management Options and Warrant), the Company shall not take without the prior written consent of the Company Sponsor Managers any of the following actions:

- Approval of the annual business plan and budget (including capital expenditure and financing plans and terms) and any material deviations therefrom.
- Any change in the nature of the business conducted by the Company or its subsidiaries or the formation of incorporation of any subsidiary of the Company.
- Issuance of any equity, equity-linked or «phantom» securities by the Company or any of its subsidiaries or any options, warrants, rights, certificates or other securities exercisable for or convertible into equity, equity-linked or «phantom» securities (except pursuant to the Management Options Plan).
- Any amendment of the Articles, any change in the rights, powers, preferences or obligations of any class of equity securities of the Company or any of its subsidiaries or any creation of new classes of Shares or interests of the Company or any of its subsidiaries.
- Merger, sale or consolidation of the Company or any of its subsidiaries or the sale of any substantial asset or assets of the Company or its subsidiaries, either in a single or series of transactions.
- Dissolution, liquidation or winding up of the Company or any of its subsidiaries.
- Entering into, amending or terminating (other than in the ordinary course of making mortgage loans in Russia) any legally binding contract, commitment or arrangement: (i) that requires the making of aggregate payments (in cash or property) by the Company or its subsidiaries, or otherwise provides for consideration, in excess of \$ USD 100,000.- or such other amount provided in the Articles, from time to time, (ii) that provides for any indemnity obligation, (iii) that creates a partnership, joint venture or similar entity, (iv) that provides for the acquisition or lease of real property, or (v) that limits the ability of the Company or any of its subsidiaries to compete in any line of business or geographic area or to solicit for business or employees.
- Acquisition or disposition, other than in accordance in the annual business plan and budget (other than securitizations), of assets exceeding a value of US\$ 500,000.-, or equity interests in the Company's subsidiaries.
- Incurring, creating or guaranteeing, directly or indirectly, any indebtedness by the Company or its subsidiaries in excess of that approved in a business plan and budget (other than in the ordinary course related to trade payables).
- Except as specified in the annual business plan and budget, all compensation agreements, plans or arrangements including stock/option programs and any employment agreements to which the Company or any of its subsidiaries is a party, in any case, (i) involving any of the Principals, (ii) involving any of the managers or (iii) which is reasonably likely to involve aggregate consideration with a value in excess of \$ 100,000.- in any year.
- Contracts between the Company or its subsidiaries, on the one hand, and the Principals or any of their Affiliates or other related individuals or entities, on the other hand, which are not expressly approved in the annual business plan and budget and any material amendments of any such contracts.
- Any Shares split, dividend, buyback or any material change to the share capital of the Company or any of its subsidiaries.
- Any public offering of the shares of any of the Company's subsidiaries.
- Change of the Company's auditor or a material change in the Company's financial reporting or accounting policies (except as requested by Law or generally accepted accounting principles).
- Any action of the Company with respect to material regulatory matters, including disclosures, registrations and other filings with regulatory authorities.

Art. 9. Liability Managers. The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by Law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words «claim», «action», «suit» or «proceeding» shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words «liability» and «expenses» shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under Law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defense of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 10. Shareholder voting rights. Each Shareholder may take part in collective decisions and has a number of votes equal to the number of Shares he owns and may validly act at any meeting of Shareholders through a special proxy.

Each Preferred Share shall entitle to one vote and each Ordinary Share entitle to one vote.

Art. 11. Shareholder Meetings. Decisions by Shareholders are passed in such form and at such majority (ies) as prescribed by the Law in writing (to the extent permitted by Law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to Shareholders to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the Shareholders at their addresses inscribed in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by Law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by Law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by Shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented; (ii) decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation shall be taken by (x) a majority of the Shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital; and (iii) decisions to change of nationality of the Company shall be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 Shareholders, an annual general meeting shall be held on the last Monday of June of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 12. Accounting year. The accounting year begins on first of January of each year and ends on the thirty-first December of the same year

Art. 13. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the Board of Managers.

Art. 14. Distributions. From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve account. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve account reaches one tenth of the Company's share capital.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by these Articles, the Board of Managers shall propose that such funds available for remittance be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders it being understood that funds available shall be distributed to the holders of Shares in direct proportion to the number of Shares they hold in the Company.

For the avoidance of doubt, Ordinary Shares and Preferred Shares shall entitle their holder to the same dividend per Share.

Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable,

realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholders.

Art. 15. Dissolution. At the time of winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

All liquidation proceeds available for distribution shall be allocated as follows:

- first, to the holders of the Preferred Shares proportionally and until such distributions have reached the amount of their respective contributions (i.e. amount of share capital and share premium paid in respect of the subscription of such Preferred Shares, which, for the avoidance of doubt is thirty four US Dollars point eighty three twenty six (USD 34.8326) in respect of each Preferred Share); and

- thereafter, any surplus to the holders of the Ordinary Shares and Preferred Shares in direct proportion to the number of Ordinary Shares and Preferred Shares they hold in the Company.

Art. 16. Definitions. For the purpose of the present Article, the following terms have the following meanings:

«Affiliate» means, with respect to any Person, any other Person that directly or indirectly controls, is controlled by, or is under common control with, such Person and with respect to the Principals, any member of any Principal Family. For these purposes, «control» shall mean the possession, direct or indirect, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of such Person, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise. Notwithstanding the foregoing, the Sponsor, and each Person controlled by, controlling or under common control with the Sponsor (each, a «Sponsor Person»), shall not be deemed an «Affiliate» of any Principals Person, and no Principal, and no Person controlled by, controlling or under common control with such Principal, including the PRINCIPALS SPV (each, a «Principals Person»), shall be deemed an «Affiliate» of any Sponsor Person.

«Business Day» means any day other than a Saturday, a Sunday or a day on which banks in New York, New York, USA, Luxembourg, or Moscow, Russia are authorized or obligated by law or executive order to close.

«Code» means the U.S. Internal Revenue Code of 1986, as amended. Any reference to a section of the Code shall include a reference to any successor provision thereto.

«ERISA» means the U.S. Employee Retirement Income Security Act of 1974, as amended from time to time.

«Final Closing Date» as this tem may be defined in any agreement which may be entered into between the Company and its Shareholders from time to time.

«Fully Diluted Basis» means assuming (i) that all Preferred Shares have been converted into Ordinary Shares on a one to one basis by all Necessary Action and (ii) the exercise or conversion (if any) into Ordinary Shares of all vested options, warrants, rights, certificates and other securities exercisable or convertible into Ordinary Shares.

«Independent Person» means an individual who, other than in his or her capacity as a manager of the Company is not (i) an Affiliate of the Company, a subsidiary of the Company, any Shareholder, any Principal or any of their respective Affiliates, (ii) the holder of 5% or more of the voting securities of any Shareholder or any Affiliate of a Shareholder, (iii) an employee or officer of the Company, (iv) an employee or officer of a subsidiary of the Company, or (v) an employee, manager, director or officer of any of the Shareholders or any of their respective Affiliates or any Affiliate of any Principal.

«IPO» means an initial offering of equity securities or equity interests of the Company (or any of its subsidiaries) to the public or the listing of such securities or interests on any stock exchange or automated quotation system in accordance with applicable law.

«Initial Closing Date» means 24 August 2007.

«Law» means the Luxembourg law of 10 August 1915 concerning commercial companies as amended.

«Management Options» means the options to purchase Ordinary Shares granted to certain qualifying persons pursuant to the Management Options Plan.

«Management Options Plan» means the options plan to be adopted by the Board of Managers of the Company on or prior to the Final Closing Date.

«Necessary Action» means, with respect to a specified result, all actions (to the extent such actions are permitted by Law) necessary to cause such result, including (i) voting or providing a written consent or proxy with respect to the Shares (ii) causing the adoption of Shareholders' resolutions and amendments to the constituent documents of the Company (iii) causing members of the Board of Managers (to the extent such members were nominated or designated by the Person obligated to undertake the Necessary Action, and subject to any fiduciary duties that such members may have as managers or directors) to act in a certain manner or causing them to be removed in the event they do not act in such a manner, (iv) executing agreements and instruments, and (v) making, or causing to be made, with governmental, administrative or regulatory authorities, all filings, registrations or similar actions that are required to achieve such result.

«Ordinary Shares» has the meaning set forth in Article 5.

«Person» means an individual, corporation, association, limited liability company, partnership, estate, trust, unincorporated organization or a government or any agency or political subdivision thereof.

«Preferred Shares» has the meaning set forth in Article 5.

«Principals» means Pavel Boyko, Edward Dubinski and Michael Tierney.

«PRINCIPALS SPV» means RODINA PRINCIPALS S.à.r.l., a Luxembourg «société à responsabilité limitée» incorporated on [22] August 2007, having its registered office at 5d, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, as its name or registered office may change from time to time and that is directly and wholly owned by the Principals.

«Principal Family» means any trust or similar vehicle for the sole benefit of such Principal or such Principal's lineal descendants (whether natural or adopted) or other immediate family members (including spouses and former spouses).

«Principals Ownership Percentage» means the percentage that (A) the aggregate number of Ordinary Shares owned by the PRINCIPALS SPV on a Fully Diluted Basis bears to (B) the aggregate number of Ordinary Shares that are issued and outstanding on a Fully Diluted Basis (excluding for the purpose of this definition any unexercised Management Options and Warrant).

«Pro Rata Portion» means a number of Shares determined by multiplying (i) the number of Shares held by the Tagging Shareholder immediately prior to such proposed Transfer by (ii) a fraction, the numerator of which is the number of Shares proposed to be Transferred by the Transferring Shareholder and the denominator of which is the aggregate number of Shares held by the Transferring Shareholder immediately prior to such proposed Transfer.

«RODINA 1» means RODINA (LUXEMBOURG) I S.à.r.l., a «société à responsabilité limitée» created and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 5d, rue Eugène Ruppert, L-2346 Luxembourg, as its name or registered office may change from time to time.

«Securities Act» means the Securities Act of 1933, as amended.

«Share» has the meaning set forth in Articles 5.

«Shareholders» means the holders of Shares and any other Person subscribing for Shares or to whom Shares are Transferred in accordance with these Articles.

«Specified IPO» means, without prejudice to any additional provisions that may be contained in an agreement which may be entered into from time to time between the Company and its shareholders and subject to the necessary amendments to the Articles (including the conversion into type of entity enabling public offering of shares, if necessary): At any time following the third anniversary of the Final Closing Date, if an IPO has not occurred, then either the Sponsor or the PRINCIPALS SPV shall have the right to require the Company (or any of its subsidiaries) (an «Issuer») to use its reasonable best efforts to effect an IPO as soon as reasonably practicable, provided that that no party shall have any right to require an Issuer to effect an IPO pursuant to this Section unless such party together with its Affiliates owns Shares representing at least 20% of the outstanding Ordinary Shares on a Fully Diluted Basis (excluding for such purposes any unexercised Management Options and the Warrant); and provided further if such IPO is requested by the PRINCIPALS SPV, then such IPO shall either (i) be approved by the Sponsor in writing or (ii) satisfy the following conditions: (I) The IPO shall include a primary offering of at least twenty percent (20%) of the equity capital of the Company that equates to a Company equity valuation of at least \$ 400 million; (II) The offering shall be made to a group of bona fide potential shareholders consisting of at least one hundred (100) distinct individuals and entities; and (III) Following such offering, the Company Shares shall trade on a public securities exchange of international reputation approved by the Sponsor (an IPO satisfying clauses (I), (II) and (III), a «Specified IPO»).

«Sponsor» means TPG-AXON (LUXEMBOURG) I S.à.r.l., a «société à responsabilité limitée» created and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 5d, rue Eugène Ruppert, L-2346 Luxembourg, as its name or registered office may change from time to time.

«Sponsor Permitted Transferee» means (i) the Sponsor, (ii) any Affiliate of the Sponsor, (iii) any fund or entity (or its nominees or trustees), other than a portfolio investment, which is managed or advised by the Sponsor or an Affiliate of the Sponsor, and (iv) any general or limited partner or member of the Sponsor or any Affiliate of the Sponsor or any fund or entity referred to in clause (iii).

«Sponsor Ownership Percentage» means the percentage that (A) the aggregate number of Ordinary Shares owned by the Sponsor and its Affiliates on a Fully Diluted Basis bears to (B) the aggregate number of Ordinary Shares that are issued and outstanding on a Fully Diluted Basis (excluding for the purpose of this definition any unexercised Management Options and Warrant).

«Transfer» means, with respect to any Share, a transfer, sale, exchange, assignment, pledge, hypothecation or other encumbrance or disposition, including the grant of an option or other right, whether directly or indirectly, whether voluntarily, involuntarily or by operation of Law (including by transfer, sale, exchange, assignment, pledge, hypothecation or other encumbrance or disposition of any equity interest in any entity holding such Share or any entity that owns such Share of record); and «Transferred», «Transferee» and «Transferor» shall each have a correlative meaning. For the avoidance of doubt, any swap, derivative or other arrangement that transfers to another, in whole or in part, any of the economic consequences of the ownership of Shares, whether settled in delivery of Shares or otherwise, shall constitute a Transfer.

«Warrant» means a warrant that may be issued by the Company to the Sponsor from time to time.

Art. 17. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Seventh resolution

The Shareholders resolve to appoint the following persons as managers of the Company with immediate effect and for an unlimited duration:

Company Sponsor Managers:

- Mr. Pedro-Emanuel Gouveia Fernandes das Neves, with professional address at 5d, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg; and
- Mr. Srihari Kumar, with professional address at 7/F, Two International Finance Center, 8 Finance Street, Central, Hong Kong, China.

Company Principals Manager:

- Mr. Michael Tierney, with professional address at 68 Doubling Rd., Greenwich CT., 06830, USA.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately forty thousand Euro (EUR 40.000,-).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxyholder appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

En l'an deux mille sept, le vingt-quatre août.

Devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu

TPG-AXON (LUXEMBOURG) I S. à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5d, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B.127040 (l'«Associé Unique»), ici représentée par François Lerusse, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous-seing privé donné le 23 août 2007.

La dite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant restera attachée au présent acte pour être soumise aux autorités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'Associé Unique de RODINA (LUXEMBOURG) II S. à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5d, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée suite à un acte reçu par M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 juillet 2007, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.129.961 et dont les statuts (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis sa constitution,

Prend les résolutions suivantes conformément à l'article 10 des Statuts et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi»).

Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir le capital social de la Société de l'Euro au Dollar américain au taux de change de EUR 1,- = USD 1,3392 afin que le capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) soit remplacé par un capital social de seize mille sept cent quarante Dollar américain (USD 12.740,-).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de changer la valeur nominale des parts sociales existantes à zéro Dollar américain zéro zéro trente et un (USD 0,0031) par part sociale en augmentant le nombre de parts sociales de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales à cinq millions quatre cent mille (5.400.000) parts sociales d'une valeur nominale de zéro Dollar américain zéro zéro trente et un (USD 0,0031) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de créer deux différentes classes de parts sociales, désignées en tant que Parts Sociales Ordinaires et en tant que Parts Sociales Préférentielles ayant les caractéristiques énoncées dans les Statuts tels que modifiés ci-après et d'une valeur nominale de zéro Dollar américain zéro zéro trente et un (USD 0,0031) chacune.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de convertir les cinq millions quatre cent mille (5.400.000) parts sociales existantes d'une valeur nominale de zéro Dollar américain zéro zéro trente et un (USD 0,0031) chacune, en cinq millions quatre cent mille

(5.400.000) Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de zéro Dollar américain zéro zéro trente et un (USD 0,0031) chacune.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatorze mille deux cent soixante Dollar américain (USD 14.260,-) pour le porter de seize mille sept cent quarante Dollar américain (USD 16.740,-) à trente et un mille Dollar américain (USD 31.000,-), par un apport en numéraire, par la création et l'émission de (a) quatre millions quatre cent cinquante-six mille neuf cent trente-cinq (4.456.935) nouvelles Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de zéro Dollar américain zéro zéro trente et un (USD 0,0031) chacune, et (b) cent quarante-trois mille soixante-cinq (143.065) nouvelles Parts Sociales Préférentielles d'une valeur nominale de zéro Dollar américain zéro zéro trente et un (USD 0,0031) chacune, émises avec une prime d'émission de trente-quatre Dollar américain quatre-vingt deux quatre-vingt-quinze (USD 34,8295) par nouvelle Part Sociale Préférentielle (i.e. une prime d'émission totale payée pour toutes les nouvelles Parts Sociales Préférentielles de quatre millions neuf cent quatre-vingt-deux mille huit cent quatre-vingt-deux Dollar américain quarante et un soixante-quinze (USD 4.982.882,4175), qui seront souscrites comme suit:

(i) l'Associé Unique, par son représentant, précité, déclare souscrire à quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (99.999) nouvelles Parts Sociales Préférentielles et payer la prime d'émission sur ces nouvelles Parts Sociales Préférentielles de trois millions quatre cent quatre-vingt-deux mille neuf cent quinze Dollar américain dix-sept zéro cinq (USD 3.482.915,1705). Lesdites quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (99.999) nouvelles Parts Sociales Préférentielles et la prime d'émission sont entièrement libérées par un apport en numéraire. Le montant total de trois millions quatre cent quatre-vingt-deux mille deux cent vingt-cinq Dollar américain seize soixante-quatorze (USD 3.482.225,1674) concernant les quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (99.999) nouvelles Parts Sociales Ordinaires est alloué comme suit: trois cent neuf Dollar américain quatre-vingt-dix-neuf soixante-neuf (USD 309,9969) au capital social de la Société et trois millions quatre cent quatre-vingt-deux mille neuf cent quinze Dollar américain dix-sept zéro cinq (USD 3.482.915,1705) au compte prime d'émission de la Société.

(ii) RODINA (LUXEMBOURG) I S. à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5d, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B.129960 ici représentée par François Lerusse, déclare par son représentant souscrire à une (1) nouvelles Part Sociale Préférentielle et payer la prime d'émission sur cette Part Sociale Préférentielle de trente-quatre Dollar américain quatre-vingt-deux quatre-vingt-quinze (USD 34,8295). Cette nouvelle Part Préférentielle et la prime d'émission sont entièrement libérées par un apport en numéraire. Le montant total de trente-quatre Dollar américain quatre-vingt-trois vingt-six (USD 34,8326) concernant la nouvelle Part Sociale Préférentielle est alloué comme suit: zéro Dollar américain zéro zéro trente et un (USD 0,0031) au capital social de la Société et trente-quatre Dollar américain quatre-vingt-deux quatre-vingt-quinze (USD 34,8295) au compte de la prime d'émission de la Société; et

(iii) RODINA PRINCIPALS S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5d, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, représentée par François Lerusse, déclare par son représentant souscrire à quatre millions quatre cent cinquante-six mille neuf cent trente-cinq (4.456.935) nouvelles Parts Sociales Ordinaires et à quarante-trois mille soixante-cinq (43.065) nouvelles Parts Sociales Préférentielles et payer la prime d'émission sur ces nouvelles Parts Sociales Préférentielles de un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent trente-deux Dollar américain quarante et un soixante-quinze (USD 1.499.932,4175). Lesdites quatre millions quatre cent cinquante-six mille neuf cent trente-cinq (4.456.935) nouvelles Parts Sociales Ordinaires et les quarante-trois mille soixante-cinq (43.065) nouvelles Parts Sociales Préférentielles (et prime d'émission payée sur ces nouvelles Parts Sociales Préférentielles) sont entièrement libérées par un apport en numéraire. Le montant total de un million cinq cent treize mille huit cent quatre-vingt-deux mille Dollar américain quarante et un soixante-quinze (USD 1.513.882,4175) concernant les quatre millions quatre cent cinquante-six mille neuf cent trente-cinq (4.456.935) nouvelles Parts Sociales Ordinaires et les quarante-trois mille soixante-cinq (43.065) nouvelles Parts Sociales Préférentielles est alloué comme suit: treize mille neuf cent cinquante Dollar américain (USD 13.950,-) au capital social de la Société et un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent trente-deux Dollar américain quarante et un soixante-quinze (USD 1.499.932,4175) au compte prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport a été présentée au notaire susmentionné.

Par conséquent RODINA (LUXEMBOURG) I S.à.r.l. et RODINA PRINCIPALS S.à.r.l. sont autorisées à exercer leurs droits de vote dans les présentes résolutions.

Sixième résolution

Les Associés décident de la refonte entière des Statuts qui auront la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite Associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de RODINA (LUXEMBOURG) II S. à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts (les «Statuts») et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, y compris des activités de banque hypothécaire en Russie, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

La Société peut aussi d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, toute sorte d'avoir par tous moyens. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient Associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs précédemment décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 3. Durée. La Société est créée pour une période illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des Statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le Conseil de Gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du Transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le Conseil de Gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille Dollar américain (USD 31.000,-) divisé en:

- Neuf millions huit cent cinquante-six mille neuf cent trente-cinq (9.856.935) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de zéro Dollar américain zéro zéro trente et un (USD 0,0031) chacune, entièrement souscrites et libérées (les «Parts Sociales Ordinaires»);
- Cent quarante-trois mille soixante-cinq (143.065) parts sociales préférentielles d'une valeur nominale de zéro Dollar américain zéro zéro trente et un (USD 0,0031) chacune, entièrement souscrites et libérées (les «Parts Sociales Préférentielles»);

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Préférentielles (ensemble désignées en tant que les «Parts Sociales») et chacune en tant qu'une «Part Sociale») peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, conformément à la Loi et aux Statuts.

Tout montant de la prime d'émission payé en complément de la valeur nominale des Parts Sociales est alloué à une réserve disponible de prime d'émission demeurant à la libre disposition du Conseil de Gérance.

Sans préjudice des dispositions de la Loi, les différentes classes de Parts Sociales se voient attachés les droits prévus dans les Statuts et toute nouvelle classe de parts sociales qui pourront être émises de temps à autre se verra attachés les droits déterminés par les résolutions approuvant l'émission de cette classe de parts sociales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué par une décision des Associés adoptée conformément aux stipulations des Statuts.

La Société peut procéder au rachat des Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Transfert des parts sociales. Aucun Associé ne peut Transférer ou disposer les Parts Sociales ou toute participation dans les Parts Sociales que conformément (i) aux Statuts, (ii) aux dispositions légales applicables (et, en particulier,

dans l'hypothèse d'un Transfert à des non-Associés, l'assemblée générale des Associés détenant 75% de l'ensemble des Parts Sociales doit l'approuver conformément à l'article 189 de la Loi) et (iii) aux stipulations de tout autre contrat conclu par la Société et ses Associés de temps à autre.

Sauf si le Sponsor en décide autrement par écrit, le PRINCIPALS SPV ne Transmettent pas, directement ou indirectement, des Parts Sociales avant le troisième anniversaire de la Date Initiale de Clôture (la «Période Initiale de Détention»), exception faite des (A) Transferts prévus par la Loi, par une injonction administrative ou autre action d'un gouvernement, ou autre autorité statutaire ou de régulation ayant le pouvoir d'ordonner un tel Transfert ou (B) en rapport avec une IPO Spécifique (sujette à la nécessaire modification des présents Statuts).

Après la Période Initiale de Détention, le PRINCIPALS SPV ne peut Transférer les Parts Sociales que conformément aux stipulations de cet Article 6.

Aucun Associé n'est autorisé à Transférer des Parts Sociales dès lors que ce Transfert pourrait:

1. violer le «US Securities Act» de 1933, toute autre réglementation ou les lois «Blue Sky» applicables à la Société ou aux Parts Sociales;
2. entraîner que la Société soit sujette aux obligations d'enregistrement prévues par le «US Investment Company Act» de 1940, tel qu'amendé;
3. constituer une «transaction prohibée» en vertu de ERISA ou du Code, ou pouvant entraîner que toute ou partie des avoirs de la Société soient perçus comme des «plan assets» en vertu de ERISA ou de la section 4975 du Code; ou
4. entraîner que la Société devienne un «publicly traded partnership», tel que défini dans les Sections 469(k)(2) ou 7704(b) du Code.

Droits de Sortie

Dans l'hypothèse où un Transfert de Parts Sociales est proposé (i) par le Sponsor ou l'un de ses Affiliés après le troisième anniversaire de la Date de Clôture Initiale ou (ii) par le PRINCIPALS SPV ou l'un de ses Affiliés à tout moment (l'Associé procédant à ce Transfert, l'«Associé Cédant»), autre que (A) dans le cas d'un Transfert par le Sponsor ou l'un de ses Affiliés, à un Cessionnaire Autorisé par le Sponsor, (B) conformément au, ou suite à l'exercice, du Droit de Sortie énoncé à l'Article 6 (un «Transfert de Sortie»), le PRINCIPALS SPV et chacun de ses Affiliés dans l'hypothèse d'un Transfert proposé tel que défini dans la clause (i) sus-mentionnée, ou le Sponsor et chacun de ses Affiliés dans l'hypothèse d'un Transfert proposé tel que décrit dans la clause (ii) sus-mentionnée, peuvent exercer le droit de sortie, conformément aux termes, conditions et procédures prévues ici (l'Associé exerçant de tels droits, un «Associé de Tag»).

L'Associé Cédant doit promptement notifier tout Transfert de Sortie (une «Notification de Tag») à toute partie possédant un droit de sortie, conformément à cette section, et à la Société, en faisant apparaître la classe et le nombre de Parts Sociales proposées pour le Transfert, le nom et l'adresse du Cessionnaire, le prix et le moyen de paiement de la contrepartie pour ces Parts Sociales, ainsi que toutes autres conditions relatives au Transfert de Sortie. Chaque partie ayant des Droits de Sortie dispose d'une période de quinze (15) jours à compter de la date de la Notification de Tag pendant laquelle elle pourra décider de vendre sa Partie Proportionnelle de Parts Sociales en rapport avec ledit Transfert de Sortie. La Partie Proportionnelle des Associés, pour les besoins de cette section, est calculée sur une Base Entièrement Etendue (exception faite de toute Option de Gérance non levée et de tout Warrant). L'Associé de Tag peut exercer ce droit par la remise d'une notification écrite irrévocable à la Société et à l'Associé Cédant en spécifiant la classe et le nombre de Parts Sociales que cet Associé de Tag désire inclure dans le Transfert de Sortie. Si l'Associé Cédant est incapable d'obliger le Cessionnaire d'acheter toutes les Parts Sociales proposées pour le Transfert par l'Associé Cédant et l'Associé de Tag, alors le nombre de Parts Sociales que cet Associé est autorisé à céder dans ce Transfert de Sortie sera recalculé au prorata du nombre de Parts Sociales détenues par cet Associé en fonction du nombre de Parts Sociales détenues par cet Associé et tous les autres Associés participant au le Transfert de Sortie (dans chaque cas calculé sur une Base Entièrement Etendue exception faite pour ces besoins de toute Option de Gérance non levée et de tout Warrant). L'Associé Cédant a un délai de quarante-cinq (45) jours suite à compter de l'expiration du délai de quinze (15) jours sus-mentionné pour vendre toutes les Parts Sociales acceptées d'être rachetées par le Cessionnaire, dans les conditions de paiement prévues dans la Notification de Tag.

Un Associé de Tag accepte d'accorder (i) les mêmes garanties, assurances, engagements, cautionnements et accords au Cessionnaire que celles accordées par l'Associé Cédant en rapport avec le Transfert de Sortie (autre que tout contrat de non-concurrence ou contrats similaires, ou tout autre engagement qui pourrait lier l'Associé de Tag ou ses Affiliés), ainsi que (ii) les mêmes termes et conditions pour le Transfert que l'Associé de Tag accepte, pourvu cependant que, si l'Associé de Tag est le Sponsor, un Cessionnaire Autorisé du Sponsor ou un Affilié du Sponsor, l'Associé de Tag ne sera pas tenu d'accorder ces garanties ou assurances ou de pourvoir une quelconque indemnité sauf par rapport à sa détention, ou autorisation de vendre des Parts Sociales à Transmettre par cette personne. Nonobstant ce qui précède, toutes ces garanties, assurances, engagements, cautionnements et accords peuvent être accordés par chacun des Associés de Tag conjointement mais non solidairement.

Dans l'hypothèse d'un Transfert de Sortie conformément à l'Article 6 dans laquelle la contrepartie à percevoir consiste en tout ou partie d'une contrepartie non monétaire (énoncé en tant que «Contrepartie Non Monétaire»), tout Associé de Tag, autre que le PRINCIPALS SPV ou une Société Apparentées d'un Principals, a le droit de demander du Principals et du PRINCIPALS SPV de racheter en espèces, lors de ce Transfert de Sortie, cette Contrepartie Non Monétaire (en

Dollar américain) à un prix équivalent à la valeur normale du marché de cette Contrepartie non Monétaire lors de la réalisation de ce Transfert de Sortie. Ce Transfert de Sortie ne peut être effectué que si le rachat a lieu lors du Transfert de Sortie. Dans l'hypothèse où cet Associé de Tag, d'une part, et le PRINCIPALS SPV et le Principals, d'autre part, ne peuvent s'accorder sur la valeur normale du marché, une banque d'investissement ou un cabinet d'audit de renommée internationale sera désigné pour évaluer cette valeur de marché. Cinquante pour cent des coûts et dépenses de cette banque d'investissement ou de ce cabinet d'audit sera à charge des Associés de Tag demandant ce rachat, et cinquante pour cent à charge du Principals et du PRINCIPALS SPV. L'évaluation réalisée par cette banque d'investissement ou ce cabinet d'audit sera définitive, sauf erreur manifeste.

Dans l'hypothèse d'un Transfert de Sortie conformément à l'Article 6 dans laquelle la contrepartie à percevoir consiste en tout ou partie d'une Contrepartie Non Monétaire, tout Associé de Tag, qui n'est pas un Affilié du Sponsor ou un Cessionnaire Autorisé du Sponsor, a le droit de demander du Sponsor le rachat en espèces (en Dollar américain) à l'Associé de Tag de cette Contrepartie Non Monétaire lors de la réalisation de ce Transfert de Sortie à un prix équivalent à la valeur normale du marché de cette Contrepartie Non Monétaire. Dans l'hypothèse où cet Associé de Tag, d'une part, et le Sponsor, d'autre part, ne peuvent s'accorder sur la valeur normale du marché, une banque d'investissement ou un cabinet d'audit de renommée internationale sera désigné pour évaluer cette valeur de marché. Cinquante pour cent des coûts et dépenses de cette banque d'investissement ou de ce cabinet d'audit sera à charge des Associés de Tag demandant ce rachat, et cinquante pour cent à charge du Sponsor. L'évaluation réalisée par cette banque d'investissement ou ce cabinet d'audit sera définitive, sauf erreur manifeste.

Droits d'Entrée

Si, à tout moment après le troisième anniversaire de la Date Initiale de Clôture, le Sponsor avec ses Affiliés et tous Cessionnaires Autorisés du Sponsor (ensemble les «Associés Vendeurs») proposent de Transférer les Parts Sociales qu'ils détiennent et représentant au moins 40% des Parts Sociales Ordinaires restantes sur un Base Entièrement Etendue (exception faite pour ces besoins de toute Option de Gérance non levée et de Warrant) (cette vente proposée, une «Vente de Drag») à un tiers ou à un groupe (un «Acheteur de Drag»), les Associés Vendeurs peuvent délivrer une notification écrite (une «Notification de Vente Proposée») aux autres parties (les «Associés de Drag»), énonçant que les Associés Vendeurs désirent exercer leurs droits relatifs à tout Transfert proposé en vertu de cet Article 6.

Dans l'hypothèse où une Notification de Vente Proposée est remise, le PRINCIPALS SPV a le droit de premier offrant sur les Parts Sociales offertes au Transfert par les Associés Vendeurs, lequel droit sera exercer de la façon suivante. Le PRINCIPALS SPV aura un délai de vingt (20) Jours Ouverts, à compter de la réception de la Notification de Vente Proposée (le «Délai d'Offre») pour offrir la possibilité d'acheter en espèces toutes les Parts Sociales offertes au Transfert dans la Notification de Vente Proposée par les Associés Vendeurs. Le PRINCIPALS SPV délivre aux Associés Vendeurs une notification écrite énonçant leur souhait de racheter ces Parts Sociales, le prix de rachat proposé pour ces Parts Sociales ainsi que tout autre termes et conditions de leur rachat proposé (une «Offre»). Si aucune Offre n'est faite durant le Délai d'Offre, les Associés Vendeurs peuvent effectuer une Vente de Drag à tout moment durant les quatre-vingt-dix jours (90) qui suivent l'expiration du Délai d'Offre. Si une Offre est réalisée pendant le Délai d'Offre et que les Associés Vendeurs n'acceptent pas cette Offre, les Associés Vendeurs peuvent effectuer une Vente de Drag dans les quatre-vingt-dix jours (90) qui suivent l'expiration du Délai d'Offre à un prix qui ne peut être inférieur au prix de rachat proposé dans l'Offre.

Dans l'hypothèse où, suite à la remise d'une Notification de Vente Proposée, le Sponsor et ses Affiliés et tous les Cessionnaires Autorisés du Sponsor acceptent une Vente de Drag, le Sponsor remet une notification écrite (une «Notification de Drag») aux autres parties en faisant apparaître le nom et l'adresse de l'Acheteur de Drag, le nombre total de Parts Sociales de chaque classe proposées au Transfert, le prix proposé et le moyen de paiement de la contrepartie, ainsi que toutes autres conditions offertes à l'Acheteur de Drag.

Lors de la remise de la Notification de Drag et lors de l'expiration du Délai d'Offre, chaque Associé de Drag sera tenu de Transférer un pourcentage de ses Parts Sociales de Drag équivalent au pourcentage des Parts Sociales détenu par les Associés Vendeurs qui sont Transférées à l'Acheteur de Drag, dans les mêmes termes et conditions (y compris, sans limitation, le prix, le délai de paiement et la forme de la contrepartie) tel qu'accordés par les Associés Vendeurs et l'Acheteur de Drag. Chaque Associé de Drag est tenu d'accorder à l'Acheteur de Drag les garanties, assurances, engagements, cautionnements et accords en rapport avec la Vente de Drag tels que raisonnablement demandés par l'Acheteur de Drag ou les Associés Vendeurs (autre que tout nouveau contrat de non-concurrence ou contrat similaire, ou engagement qui pourrait lier les Associés de Drag ou ses Affiliés), et il accepte les mêmes conditions à la Vente de Drag que les Associés Vendeurs acceptent, étant entendu que tous ces garanties, assurances, engagements, cautionnements et accords sont accordés par chaque Associé Vendeur et chaque Associé de Drag conjointement mais non solidairement. Le nombre de Parts Sociales à vendre par chaque Associé conformément à cet Article 6 sera calculé sur une Base Entièrement Etendue (exception faite de toute Option de Gérance non levée et de tout Warrant). L'Associé de Drag s'engage à tout mettre en oeuvre pour prendre, ou entreprendre de prendre, toutes les actions nécessaires, et de faire, ou entreprendre de faire, toutes les choses nécessaires, utiles et recommandées, conformément à loi applicable pour mener à bien ou rendre effective, dans les meilleures conditions possibles, une vente à l'Acheteur de Drag prévue dans cet Article 6.

Dans l'hypothèse où ce Transfert constitue une fusion, consolidation, ou autre rapprochement commercial similaire ou nécessitant un vote ou un consentement, l'Associé Vendeur accepte, dans les conditions requises et/ou autorisées par la loi applicable, de (i) voter en faveur de la transaction envisagée, (ii) prendre toutes les Actions Nécessaires qui peuvent être requises pour cette transaction, et (iii) entreprendre toute action afin de renoncer à toute appréciation dissidente ou autres droits similaires en rapport avec ceci.

Pour les besoins de la section (i) du paragraphe précédent uniquement, et en vue de sécuriser l'exécution des obligations de chaque Associé, chacun des Principals et le PRINCIPALS SPV s'engage à accomplir tous les documents nécessaires pour cette exécution et s'engage à nommer, de façon irrévocable, tout autre Associé qui qualifie de Mandataire de Drag (tel que défini ci-après) l'agent et le mandataire des Principals et du PRINCIPALS SPV (disposant d'un pouvoir de substitution général) pour voter ou approuver par écrit tout ce qui est relatif aux Parts Sociales de la Société, tels que décrits dans ce paragraphe, si et seulement si, les Principals ou le PRINCIPALS SPV viennent à ne pas voter ou approuver par écrit tout ce qui est relatif aux Parts Sociales de la Société en accord avec la section (i) du paragraphe précédent (un «Associé de Drag Défaillant») dans les trois (3) jours à compter de la demande de vote ou de l'approbation écrite. Lors d'un échec, les Associés Vendeurs ont le droit et se voient octroyés par les présentes une procuration irrévocable pour voter ou approuver par écrit relativement à chacune des Parts Sociales de la Société détenues par l'Associé de Drag Défaillant afin de prendre les mesures requises par la section (i) du paragraphe précédent (chacun de ces Associés Vendeurs, un «Mandataire de Drag»). Les Principals et le PRINCIPALS SPV donnent à cette procuration un caractère irrévocable et la double d'un intérêt, et les Principals et le PRINCIPALS SPV prennent toute action conséquente et accomplissent tout autre instrument nécessaire pour mener à bien l'objectif de cette procuration. Partant de là, ils annulent toute procuration précédemment octroyée en rapport avec les points énoncés à la section (i) du paragraphe précédent concernant les Parts Sociales de la Société détenues par les Principals et les PRINCIPALS SPV. Nonobstant ce qui précède, la procuration sous conditions octroyée en vertu de ce paragraphe est considérée comme révoquée dès lors que cette section du Droit de Sortie n'a plus lieu d'être.

Si l'Associé de Drag échoue lors du Transfert à l'Acheteur de Drag les Parts Sociales de la Société à vendre conformément à cette section du Droit de Sortie, chaque Gérant Sponsor de la Société est considéré comme l'agent dûment nommé par cet Associé de Drag disposant du pouvoir général d'exécuter, compléter et délivrer au nom et pour le compte de cet Associé de Drag tous les documents nécessaires pour mener à bien le Transfert de ces Parts Sociales. Les Associés Vendeurs peuvent, selon leur choix et en complément des autres remèdes dont ils disposent, déposer les prix d'achat de ces Parts Sociales (y compris tout billet à ordre pour l'ensemble ou une partie seulement de ce prix) dans toute banque américaine ou société de trust, que ce soit le capital, le surplus ou les profits indivis excédant 100 millions de Dollar américain (l'«Agent d'Entiercement») au profit de cet Associé de Drag, et, dès lors, tous les droits de l'Associé de Drag dans et sur les Parts Sociales de la Société disparaîtront. Par suite, sur délivrance à la Société par cet Associé de Drag de toute la documentation nécessaire démontrant le Transfert de ces Parts Sociales de la Société, les Associés Vendeurs ordonnent à l'Agent d'Entiercement de remettre le prix d'achat à cet Associé de Drag (sans les intérêts à compter de la date de clôture jusqu'au moment de cette délivrance, ainsi que tout intérêt revenant à la Société).

Droits de préemption - Emissions supplémentaires de Parts Sociales de la Société

Si, suite à la Clôture Finale, la Société prétend émettre des Parts Sociales supplémentaires (autre que celles à émettre lors de la levée d'une Option de Gérance ou une IPO Spécifique), la Société émettra une notification écrite à chaque Associé concernant l'émission prévue au plus tard vingt (20) jours avant la date d'émission prévue. Cette notification prévoit les termes et conditions de l'émission, y compris le prix d'émission proposé pour les nouvelles Parts Sociales et la date d'émission prévue. Chacun des Sponsors, RODINA 1 et du PRINCIPALS SPV a le droit de souscrire à hauteur de sa Part Proportionnelle de ces nouvelles Parts Sociales au prix et dans les termes et conditions spécifiés dans la notification de la Société, en délivrant une notification écrite à la Société pas plus de trois (3) Jours Ouvrés avant la date d'émission prévue, laquelle notification prévoit le nombre de nouvelles Parts Sociales pour lesquelles ce droit est exercé, pourvu que le PRINCIPALS SPV ne soit autorisé à n'exercer aucun droit de préemption en rapport avec une émission de Parts Sociales conformément aux termes de tout contrat de souscription qui viendrait à être conclu par la Société et ses Associés de temps à autre, ou du Warrant. Cette notification comprend le nombre maximum de nouvelles Parts Sociales, l'Associé disposé à les souscrire dans l'hypothèse où un autre Associé décide de souscrire une part inférieure à sa Part Proportionnelle dans ces Parts Sociales. Si un Associé décide de ne pas souscrire à l'entièreté de sa Part Proportionnelle dans les nouvelles Parts Sociales, la Société alloue tout montant restant parmi les Associés (au prorata des Parts Sociales ainsi détenues par chacun de ces Associés) qui ont indiqué dans leur notification à la Société leur souhait de souscrire à ces nouvelles Parts Sociales excédent leurs Parts Proportionnelles respectives. Pour les besoins de ce paragraphe, la Part Proportionnelle de chaque Associé est calculée sur une Base Entièrement Étendue (sans tenir compte toute Option de Gérance non levée et du Warrant).

Dans l'hypothèse où le Sponsor et le PRINCIPALS SPV ne souscrivent pas à toutes les nouvelles Parts Sociales conformément aux modalités énoncées dans le paragraphe précédent, la Société a soixante (60) jours suite à l'expiration de la période de trois (3) Jours Ouvrés pour émettre à d'autres personnes (y compris aux autres Associés) les nouvelles Parts Sociales restantes à un prix et dans les termes et conditions qui ne sont pas moins favorables à la Société que ceux énoncés dans la notification de la Société conformément au paragraphe précédent. Si la Société ne réussit pas à faire souscrire ces Parts Sociales dans les soixante (60) jours à compter de la notification conformément au paragraphe pré-

cédent, la Société n'émettra plus de Parts Sociales sans offrir au préalable ces Parts Sociales au Sponsor, à RODINA I et aux PRINCIPALS SPV dans les modalités prévues par le paragraphe précédent.

Modalités de sortie

En sus des stipulations mentionnées dans cet Article 6, les Associés doivent respecter toute modalité spécifique de sortie qui peut exister en vertu d'un (des) contrat(s) de rachat conclu inter alia par la Société et ses Associés de temps à autre et prendre toute Action Nécessaire pour respecter ces modalités de sortie.

Art. 7. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un Conseil de Gérance (le «Conseil de Gérance») qui sera composé de maximum trois (3) gérants. Dans le cas où un Gérant Indépendant de la Société est nommé, le Conseil de Gérance sera composé de cinq (5) gérants au maximum.

Les gérants sont nommés et révoqués de leurs fonctions par une décision de l'assemblée générale des Associés prise à la majorité simple, qui détermine leurs pouvoirs et le terme de leurs mandats. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants peuvent être ré-élus mais peuvent aussi être révoqués avec ou sans motif (ad nutum) à tout moment par une décision de l'assemblée générale des Associés prise à la majorité simple conformément aux stipulation de cet Article 7.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Associés sont dévolus au Conseil de Gérance.

Le Sponsor sera autorisé à proposer pour nomination au Conseil de Gérance au moins trois (3) personnes parmi lesquelles l'assemblée générale des Associés nomme au moins deux (2) gérants au Conseil de Gérance (les «Gérants du Sponsor de la Société»), pour autant que dans le cas où le Gérant Indépendant de la Société est nommé, le Sponsor ait le droit de proposer pour nomination au sein du Conseil de Gérance au moins quatre (4) personnes parmi lesquelles l'assemblée générale des Associés nomme trois (3) gérants au Conseil de Gérance. Aussi longtemps que le Pourcentage de Détention du Sponsor est d'au moins de 66,67%, les Gérants du Sponsor de la Société ont le droit exclusif de désigner le gérant de la Société qui remplira les fonctions de président du Conseil de Gérance.

Conformément au paragraphe précédent, aussi longtemps que le Sponsor ou ses Affiliés détiennent des Parts Sociales, le Sponsor a le droit exclusif de proposer pour nomination et révocation les Gérants du Sponsor de la Société, étant entendu que l'assemblée générale des Associés est libre, à tout moment, de voter la révocation de tout gérant. En cas de démission ou de révocation d'un Gérant du Sponsor de la Société, le Sponsor a le droit de proposer un remplaçant conformément au paragraphe précédent.

Le PRINCIPALS SPV a le droit de proposer pour nomination au Conseil de Gérance au moins deux (2) personnes parmi lesquelles l'assemblée générale des Associés nomme un (1) gérant au Conseil de Gérance (le «Gérant du PRINCIPALS SPV de la Société») aussi longtemps que le Pourcentage de Détention du PRINCIPALS SPV est d'au moins 20% et n'a pas le droit de nommer un gérant au Conseil de Gérance si le Pourcentage de Détention du PRINCIPALS SPV est inférieur à 20%. Dans l'hypothèse où le nombre de gérants que le PRINCIPALS SPV est autorisé à nommer au Conseil de Gérance est réduit conformément à cet Article, le PRINCIPALS SPV prendra (et entreprendra de prendre) toutes les Mesures Nécessaires pour obtenir la démission du Gérant du PRINCIPALS SPV de la Société du Conseil de Gérance au plus tard cinq (5) jours après la date à laquelle le Pourcentage de Détention du PRINCIPALS SPV a été réduit au-dessous de ce niveau de détention.

Conformément au paragraphe précédent, aussi longtemps que le PRINCIPALS SPV dispose du Pourcentage de Détention des Principals énoncé au paragraphe précédent, le PRINCIPALS SPV a le droit exclusif de proposer pour nomination et révocation les Gérants du PRINCIPALS SPV de la Société, étant entendu que l'assemblée générale des Associés a, à tout moment, le droit de voter pour la révocation de tout gérant. Dans le cas où le PRINCIPALS SPV propose un Gérant du Principals de la Société pour révocation, les Associés prendront toutes les Mesures Nécessaires pour assurer cette révocation. Dans le cas où un Gérant du Principals de la Société démissionne ou est révoqué, le PRINCIPALS SPV aura le droit de proposer un remplaçant conformément au paragraphe précédent.

Le Sponsor et le PRINCIPALS SPV doivent faire preuve de leurs meilleurs efforts raisonnables pour se mettre d'accord sur une Personne Indépendante pour nommer ensemble le Conseil de Gérance (un «Gérant Indépendant de la Société») au plus tard 360 jours après la Date Initiale de Clôture. Le Gérant Indépendant de la Société n'est pas considéré comme un Gérant du Sponsor de la Société ou un Gérant du Principals de la Société ci-après.

La convocation pour les réunions du Conseil de Gérance est faite par écrit à chacun des gérants au moins 3 Jours Ouvrés avant ladite réunion. Aussi longtemps que le Sponsor ou ses Affiliés détiennent des Parts Sociales, le quorum requis pour les réunions du Conseil de Gérance de la Société inclus une majorité de gérants alors en fonction et au moins un Gérant du Sponsor de la Société. Si lors d'une réunion le quorum n'est pas atteint, la réunion est alors être ajournée aux date (ne pouvant être inférieur à trois jours après la date fixée pour la réunion initiale) et place telles que les Gérants du Sponsor de la Société en décident, et une convocation raisonnable pour la réunion postposée sera donnée à tous les gérants de la Société.

Afin d'éviter tout doute, le Conseil de Gérance peut déléguer son autorité pour agir au nom et pour le compte de la Société à des gérants individuels, pour autant que pareille délégation soit approuvée conformément aux Statuts.

Tout gérant peut participer aux réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou tout moyen de communication similaire permettant aux personnes prenant part à la réunion de s'entendre mutuellement et de com-

municiper les unes avec les autres. Une réunion peut aussi être tenue seulement par conférence téléphonique ou par tout moyen similaire. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou la tenue d'une telle réunion en personne.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit ou par télégramme, fax, courrier électronique ou lettre un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut désigner qu'un autre gérant pour le représenter par téléphone, avec une confirmation écrite postérieure.

Sans préjudice des stipulations de l'Article 8, les décisions du Conseil de Gérance sont valablement prises par l'approbation de la majorité des gérants de la Société.

Une résolution écrite signée par tous les gérants de la Société autorisés à émettre un tel nombre de votes comme requis pour approuver une décision à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée sera aussi valide et effective que si elle était prise lors d'une réunion du Conseil de Gérance pour autant que la résolution soit envoyée par avance à tout gérant ayant le droit de voter.

Représentation de la Société

Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée, dans le cas d'un Gérant Unique, par la seule signature du Gérant Unique ou, dans le cas de plusieurs Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants parmi lesquels au moins un Gérant du Sponsor de la Société et un Gérant du Principals de la Société ou par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir a été délégué dans le cas d'un Gérant Unique, par la seule signature du Gérant Unique ou, dans le cas de plusieurs Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants parmi lesquels au moins un Gérant du Sponsor de la Société et un Gérant du Principals de la Société.

Art. 8. Sujets requérant l'approbation du Gérant du Sponsor de la Société. Nonobstant les dispositions de l'Article 7, aussi longtemps que le Sponsor, ensemble avec ses Affiliés, détiennent des Parts Sociales Ordinaires sur une Base Entièrement Etendue représentant au total au moins 25% du nombre de Parts Sociales Ordinaires détenues par le Sponsor ensemble avec ses Affiliés à la date de la dernière clôture ayant lieu en vertu d'un subscription agreement conclu entre la Société et ses associés de temps à autre sur une Base Entièrement Etendue (excluant pour les besoins de cet Article 8 toutes Options de Gérance non levées et Warrant), la Société ne prendra aucune des mesures suivantes sans le consentement préalable et écrit des Gérants du Sponsor de la Société:

- Approbation de l'annual business plan and budget (incluant les dépenses en capital et les plans et termes financiers) et de toutes déviations matérielles en résultant.
- Tout changement dans la nature des affaires entreprises par la Société ou de ses filiales ou la constitution de toute filiale de la Société.
- L'émission de toutes parts sociales représentant le capital, liées au capital ou fantômes par la Société ou ses filiales ou tous valeurs, titres, droits, certificats ou autres parts sociales à exercer ou à convertir en parts sociales représentant le capital, liées au capital ou fantôme (à l'exception de ce qui est fixé dans le Management Options Plan).
- Toute modification des Statuts, tout changement des droits, pouvoirs, préférences ou obligations de toute classe de parts sociales de la Société ou de ses filiales ou toute création de nouvelles classes de parts sociales ou de titres de la Société ou de ses filiales.
- La fusion, la vente ou la consolidation de la Société ou de ses filiales ou la vente de tout(s) bien(s) substantiel(s) de la Société ou de ses filiales, en une ou plusieurs transactions.
- La dissolution ou la liquidation de la Société ou de ses filiales.
- La conclusion, la modification ou la résolution (autre que dans le cas habituel des prêts hypothécaires conclus en Russie) de tout contrat légalement obligatoire, promesse ou arrangement: (i) qui requiert l'exécution de paiements totaux (en numéraire ou en biens immobiliers) par la Société ou ses filiales ou qui prévoit une rémunération supérieure de USD 100.000 ou tout autre montant prévu dans les Statuts de temps à autre, (ii) qui prévoit toute obligation d'indemnisation, (iii) qui crée une association, une joint venture ou une entité similaire, (iv) qui prévoit l'acquisition ou le bail de biens immobiliers ou, (v) qui limite la possibilité pour la Société ou ses filiales d'être concurrentes dans toute sorte d'activités commerciales ou milieu géographique ou de solliciter des affaires ou des employés.
- L'acquisition ou la disposition, autres que conformément à l'annual business plan and budget (autres que la mobilisation) de biens d'une valeur excédant USD 500.000,-, ou participations en equity dans les filiales de la Société.
- Obtenir, créer ou garantir, directement ou indirectement, tout endettement de la Société ou de ses filiales au-delà de ce qui a été approuvé par un business plan and budget (autre que le cours ordinaire des commerces exigibles).
- A l'exception de ce qui est spécifié dans l'annual business plan and budget, tous contrats de compensation, plans ou arrangements incluant des programmes de stock/option et tous contrats de travail auxquels la Société ou ses filiales sont parties, dans les cas (i) engageant un des Principals, (ii) engageant un des gérants ou (iii) qui peut raisonnablement entraîner une rétribution d'une valeur supérieure à USD 100.000,- chaque année.
- Les contrats entre la Société et ses filiales d'une part, et les Principals ou un de ses Affiliés ou autres individus ou entités y attachés, d'autre part, qui ne sont pas expressément approuvés par l'annual business plan and budget et tout amendement matériel à de tels contrats.

- Toute répartition des Parts Sociales, dividende, rachat ou tout changement matériel dans le capital social de la Société ou de ses filiales.
- Toute offre publique des parts sociales de toute filiale de la Société.
- Le changement des réviseurs de la Société ou un changement matériel dans la politique de rapport financier et comptable de la Société (à l'exception de ce qui est requis par la Loi ou des principes comptables généralement admis).
- Toute action de la Société par rapport à des réglementations, incluant des divulgations, enregistrements, et autres formalités avec les autorités de régulation.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement tenus responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs mandats.

Sous réserve des exceptions et limitations prévues ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la Loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend insolvable en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qui auraient été payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes «prétention», «action», «poursuite» ou «procédure judiciaire» s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes «responsabilité» et «dépenses» incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants dus par la Société.

Aucune indemnisation ne sera due à un gérant ou à un fondé de pouvoir:

- (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou des Associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;
- (ii) Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
- (iii) En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le Conseil de Gérance.

Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les Gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la Loi.

Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou du gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 10. Droit de vote des associés. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives et a un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par une procuration spéciale.

Chaque Part Sociale Préférentielle donne droit à un droit de vote et chaque Part Sociale Ordinaire donne droit à un droit de vote.

Art. 11. Assemblées des Associés. Les résolutions des Associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la Loi (dans la mesure permise par la Loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des Associés de la Société ou toute résolution écrite (dans la mesure permise par la Loi le cas échéant) représente l'intégralité des Associés de la Société.

Les assemblées doivent être convoquées par des avis de convocation adressés par courrier recommandé aux Associés à leur adresse inscrite dans le registre des Associés détenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si la totalité du capital social de la Société est représentée à l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux Associés à leur adresse inscrite dans le registre des Associés détenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective proposée pour les résolutions. Les résolutions deviendront effectives suite à l'accord de la majorité comme disposé par la Loi pour les décisions collectives (ou soumises à la satisfaction de l'exigence de la majorité, à la date ainsi fixée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins qu'il n'en soit disposé autrement par la Loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si approuvées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première assemblée ou des résolutions écrites, les Associés doivent convoquer ou consulter une seconde fois, par lettre suivie, et les décisions doivent être adoptées par la majorité des votes représentés, sans égard à la part du capital représenté. Cependant, (ii) les décisions concernant les modifications des Statuts sont prises (x) par une majorité des

Associés (y) représentant au moins les trois quart du capital social émis, et (iii) les décisions de changement de nationalité de la Société sont prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

Dans le cas où et aussi longtemps que la Société a plus de 25 Associés, une assemblée générale annuelle devra être tenue le dernier lundi de juin de chaque année. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvré, l'assemblée devra être tenue immédiatement après le jour ouvré suivant.

Art. 12. Année Sociale. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 13. Comptes. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

Art. 14. Répartition des bénéfices. Des bénéfices nets déterminés conformément aux dispositions légales applicables, cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont alloués à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve a atteint dix pour cent du capital social de la Société.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la Loi que des Statuts, le Conseil de Gérance peut proposer que de tels fonds disponibles soient distribués.

La décision de distribuer les fonds et la détermination du montant de cette répartition des bénéfices sera prise par les Associés étant entendu que les fonds disponibles sont distribués aux détenteurs des Parts Sociales de façon directement proportionnelle au nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Pour la levée de tout doute, les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Préférentielles donnent à leurs détenteurs le droit au même dividende par Parts Sociales.

Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'année sociale sur la base des relevés de compte montrant que suffisamment de fonds sont disponibles pour répartition, sachant que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'Associé(s).

Art. 15. Dissolution. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui déterminent leurs pouvoirs et rémunérations.

Tous les produits de la liquidation disponibles pour distribution devront être répartis comme suit:

- premièrement, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles proportionnellement et jusqu'à ce que ce montant ait atteint le montant équivalent à leurs contributions respectives. (i.e le montant du capital social et de la prime d'émission payé en rapport avec la souscription de ces Parts Sociales Préférentielles, lequel, pour la levée de tout doute, est égal à trente-quatre Dollar américain et quatre-vingt-trois vingt-six (USD 34,8326) pour chaque Part Sociale Préférentielle); et

- ensuite, tout le surplus aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires et Préférentielles proportionnellement au nombre de Parts Sociales Ordinaires et Préférentielles qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 16. Définitions. Dans le cadre des présents Statuts, les termes suivants ont la signification suivante:

«Affilié» signifie, en rapport avec toute Personne, tout autre Personne qui, directement et indirectement, contrôle, est contrôlé par, ou est le contrôle commun, cette Personne et concernant les Principals, tout membre d'un Parent du Principal. Pour ces besoins, «contrôle» signifie la détention, directe ou indirecte, du pouvoir de conduire ou d'amener la gérance et les politiques de cette Personne, ou bien à travers la détention de titres avec droit de vote, ou bien par contrat ou autre. Nonobstant ce qui précède, le Sponsor, et chaque Personne contrôlée par, contrôlant ou sous le contrôle commun du Sponsor (chacune, une «Personne du Sponsor») ne sera pas considérée comme un «Affilié» de la Personne du Principals (telle que définie ci-après), et nul Principal et nulle Personne contrôlée par, contrôlant ou sous le contrôle commun avec le Principal, y compris le PRINCIPALS SPV (chacune, une «Personne du Principals») ne sera pas considérée comme un «Affilié» de la Personne du Sponsor.

«Associés» signifie les détenteurs de Parts Sociales et toute autre Personne souscrivant à des Parts Sociales ou à qui des Parts Sociales sont Transférées conformément aux présents Statuts.

«Base Entièrement Etendue» signifie supposant (i) que toutes les Parts Sociales Préférentielles ont été converties une à une en Parts Sociales Ordinaires par suite de toute Action Nécessaire et (ii) que l'exercice ou la conversion (s'il en existe) en Parts Sociales Ordinaires de toutes les options, Warrants, droits, certificats et autres titres conférés et susceptibles d'exercice ou convertibles en Parts Sociales Ordinaires.

«Cessionnaire Autorisé du Sponsor» signifie (i) le Sponsor, (ii) tout Affilié du Sponsor, (iii) tout fond ou entité (ou ses prête-noms ou trustees), autres qu'un investissement en portefeuille, qui est géré ou conseillé par le Sponsor ou un Affilié du Sponsor, et (iv) tout partenaire général ou limité ou membre du Sponsor ou tout Affilié du Sponsor ou tout fond ou entité dont il est fait référence en clause (iii).

«Code» signifie le U.S. Internal Revenue Code de 1986, tel que modifié. Toute référence à une section du Code doit s'entendre d'une référence à toute disposition successive.

«Date Finale de Clôture» tel que ce terme est défini dans tout contrat conclu par la Société et ses Associés de temps à autre.

«Date Initiale de Clôture» signifie 24 août 2007.

«ERISA» signifie le U.S. Employee Retirement Income Security Act de 1974 tel que modifié de temps à autre.

«IPO» signifie une offre initiale des titres ou valeurs en equity de la Société (ou de l'une de ses filiales) au public ou la cotation de ces titres ou valeurs sur une bourse ou marché de cotation automatisé conformément à la loi applicable.

«IPO Spécifique» sans préjudice des stipulations supplémentaires contenues dans un contrat conclu de temps à autre par la Société et ses Associés, et sujette aux modifications statutaires nécessaires (y compris le changement de forme sociale permettant l'offre publique de titres, si nécessaire): chaque fois, après le troisième anniversaire de la Date Finale de Clôture, si une IPO n'a pas eu lieu, soit le Sponsor soit le PRINCIPALS SPV a le droit de demander à la Société (ou à l'une de ses filiales) (un «Emetteur») de faire son possible pour mettre en place une IPO aussi rapidement que possible, pourvu qu'aucune partie n'ait le droit de demander à l'Emetteur de mettre en place une IPO conformément à cette Section sauf si cette partie, avec ses Affiliés, détient un ensemble de Parts Sociales représentant au moins 20% des Parts Sociales Ordinaires restantes sur une Base Entièrement Etendue (excepté pour les besoins d'une Option de Gérance non levée et du Warrant); et, par ailleurs, pourvu que cette IPO ait été demandée par le PRINCIPALS SPV, alors cette IPO doit soit (i) être approuvée par écrit par le Sponsor soit (ii) satisfaire les conditions suivantes: (I) l'IPO doit comprendre une première offre d'au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société équivalent à une évaluation de la Société de USD 400 millions; (II) L'offre doit être faite à un groupe d'associés potentiels de bonne foi et consistant en au moins cent (100) particuliers et entités, et (III) Suite à cette offre, les Parts Sociales de la Société vont être cotées sur une bourse de renommée internationale par le Sponsor (une IPO qui satisfait les clauses (I), (II) et (III), une «IPO Spécifique»).

«Jour Ouvré» signifie tout jour autre qu'un samedi, un dimanche ou un jour où les banques à New York, New York, USA, Luxembourg, ou Moscou, Russie sont autorisées ou obligées par la loi ou par un ordre du pouvoir exécutif de fermer.

«Loi» signifie la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

«Management Options Plan» signifie le projet d'options devant être adopté par le Conseil de Gérance de la Société au jour ou avant la Date Finale de Clôture.

«Mesures Nécessaires» signifie, en rapport avec un résultat précis, toutes les actions (pour autant que de telles actions soient permises par la Loi) nécessaires pour atteindre un tel résultat, y compris (i) voter ou fournir un consentement écrit ou une procuration par rapport aux Parts Sociales, (ii) mener à l'adoption des résolutions des Associés et aux modifications aux documents constitutifs de la Société, (iii) amener les membres du Conseil de Gérance (pour autant que de tels membres aient été nommés ou désignés par les Personnes obligées de prendre les Mesures Nécessaires, et sous réserve de tous devoirs fiduciaires que de tels membres pourraient avoir en qualité de gérants ou administrateurs) à agir d'une certaine manière ou les amener à être révoqués dans le cas où ils n'agiraient pas d'une telle manière, (iv) exécuter des accords et des instruments, et (v) faire ou amener à faire les démarches, les enregistrements et les autres actions similaires qui sont requises pour atteindre un tel résultat, auprès des autorités ministérielles, gouvernementales ou de contrôle.

«Options de Gérance» signifie les options d'acheter les Parts Sociales Ordinaires données à certaines personnes qualifiées suite au Management Options Plan.

«Pacte d'Associés» signifie le Pacte d'Associé conclu entre le Sponsor, le PRINCIPALS SPV, le Principals et la Société, daté à la date des présentes.

«Part Sociale» a le sens défini dans l'Article 5.

«Parts Sociales Ordinaires» a le sens défini dans l'Article 5.

«Parts Sociales Préférentielles» a le sens défini dans l'Article 5.

«Personne» signifie une personne physique, une société, une association, une société à responsabilité limitée, un partnership, une succession, un trust, une organisation non constituée sous la forme d'une société ou un gouvernement ou toute agence ou subdivision politique.

«Personne Indépendante» signifie une personne physique qui, autre que dans sa qualité de gérant de la Société n'est pas (i) un Affilié de la Société, une filiale de la Société, un Associé, un Principal ou l'un de leur Affilié respectif, (ii) le détenteur de 5% ou plus des droits de vote de tout Associé ou de tout Affilié d'un Associé, (iii) un employé ou un fondé de pouvoir de la Société (iv) un employé ou un fondé de pouvoir d'une filiale de la Société, ou (v) un employé, gérant, administrateur ou fondé de pouvoir de tout Associé ou l'un de ses Affiliés respectifs ou des Affiliés de tout Principal.

«Pourcentage de Détention des Principals» signifie le pourcentage que (A) le nombre agrégé des Parts Sociales Ordinaires détenues par le PRINCIPALS SPV sur une Base Entièrement Etendue par rapport au (B) nombre agrégé des Parts Sociales Ordinaires qui sont émises et pouvant être exécutées sur une Base Entièrement Etendue (ne comprenant pas dans le but de cette définition toutes Options de Gérance non levées et Warrant).

«Pourcentage de Détention du Sponsor» signifie le pourcentage que (A) le nombre total de Parts Sociales Ordinaires détenues par le Sponsor et ses Sociétés Apparentées sur une Base Entièrement Etendue par rapport à (B) nombre total

de Parts Sociales Ordinaires qui sont émises et qui pourraient être exécutée sur une Base Entièrement Etendue (excluant pour les besoins de cette définition toutes Options de Gérance non levées et Warrant).

«Principals» signifie Pavel Boyko, Edward Dubinski, et Michael Tierney.

«PRINCIPALS SPV» signifie RODINA PRINCIPALS S.à.r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise constituée le 22 août 2007, ayant son siège social au 5d, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, sans égard à son changement de dénomination ou de siège social de temps à autre et qui est directement et entièrement détenus par les Principals.

«Principal Family» signifie tout trust ou véhicule similaire pour le seul bénéficiaire de ce Principal ou les descendants directs de ce Principal (soit naturels soit adoptés) ou tous les autres membres de la famille immédiate(y compris les épouses et les ex-épouses).

«Pro Rata Portion» signifie un nombre de Parts Sociales déterminé en multipliant (i) le nombre de Parts Sociales détenues par les Associés Tagging immédiatement avant un Transfert tel que proposé par (ii) une fraction, dont le numérateur est le nombre de Parts Sociales proposé pour être Transféré par l'Associé Transférant et dont le dénominateur est le nombre total de Parts Sociales détenues par l'Associé Transférant immédiatement avant un Transfert tel que proposé.

«RODINA 1» signifie RODINA (LUXEMBOURG) I S.à.r.l. une société à responsabilité limitée luxembourgeoise constituée le 22 août 2007, ayant son siège social au 5d, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, sans égard à son changement de dénomination ou de siège social de temps à autre

«Securities Act» signifie le Securities Act de 1933, tel que modifié.

«Sociétés Apparentées», en ce qui concerne toute Personne, toute autre Personne qui directement ou indirectement contrôle, est contrôlé par, ou est sous le contrôle avec, cette Personne et en ce qui concerne les Principals, et tout membre d'un Principal Family. Dans ce but, «contrôle» doit signifier la possession, directe ou indirecte, du pouvoir de diriger ou d'entraîner la direction de la gérance et toutes politiques de cette Personne soit par la possession de droit de vote lié aux parts sociales, soit par contrat, soit par un autre moyen, Nonobstant ce qui précède, le Sponsor, et chaque Personne contrôlée par, contrôlant ou sous le même contrôle que le Sponsor (chacune, une «Personne du Sponsor»), ne doit pas être considéré comme une Sociétés Apparentée de toute Personne du Principals, et aucun Principal, et aucune Personne contrôlée par, contrôlant ou sous un contrôle commun avec ce Principal, y compris le PRINCIPALS SPV (chacune, une «Personne du Principals»), considéré comme une Société Apparentée de toute Personne du Sponsor.

«Sponsor» signifie TPG-AXON (LUXEMBOURG) I S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 5d, rue Eugène Ruppert, L-2346 Luxembourg.

«Subscription Agreement» signifie le Master Subscription Agreement conclu entre le Sponsor, le PRINCIPALS SPV, le Principals et la Société, daté à la date des présentes.

«Transfert» signifie, en ce qui concerne toute Part Sociale, un Transfert, une vente, un échange, une affectation, un gage, une inscription hypothécaire ou autre charge ou disposition, incluant l'octroi d'une option ou d'un autre droit, que ce soit directement ou indirectement, volontairement ou involontairement ou par opération de la Loi (en ce compris par Transfert, vente, échange, affectation, gage, inscription hypothécaire ou charge ou disposition d'un intérêt sur capital dans toute entité détenant telle Part Sociale ou toute entité qui détient une telle Part Sociale) et «Cédé», «Cessionnaire» et «Cédant» auront chacun une définition corrélative. Afin d'éviter tout doute, tout échange, dérivatif ou autre arrangement qui transfère à un autre, en tout ou en partie, une des conséquences économiques attachées à la détention de Parts Sociales, réalisé par la délivrance des Parts Sociales ou autrement, sera considéré comme un Transfert.

«Warrant» signifie le warrant qui peut être émis par la Société au Sponsor de temps à autre.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Septième résolution

Les Associés décident de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société avec effet immédiat et pour une période indéfinie:

Gérants du Sponsor de la Société:

- Mr. Pedro-Emanuel Gouveia Fernandes das Neves, né le 15 octobre 1974 à Lisbonne, Portugal, et ayant pour adresse professionnelle au 5d, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et
- Mr. Srihari Kumar, né le 17 juin 1975 à Karnataka, Inde, et ayant pour adresse professionnelle le 57/F Two International Finance Center, 8 Finance Street, Central, Hong Kong, China.

Gérant du Principals de la Société:

- Mr. Michael Tierney, ayant pour adresse professionnelle le 68 Doubling Rd., Greenwich CT., 06830, USA.

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à quarante mille Euros (40.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Lerusse, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, LAC/2007/24813. — Reçu 36.703,21 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007134196/5770/1328.

(070155227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Euterpe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlange-sur-Mess, 7A, Am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 99.335.

L'Assemblée Générale ordinaire du 12 juin 2007 accepte la démission de Mme Elisabeth Drouet comme administrateur.
- Le nouveau administrateur est nommé: M. Claude Kremer, comptable, professionnellement domicilié à L-3961 Ehlange-sur-Mess, 7a Am Brill

M. Koppes / K. Dijkerman

Administrateur délégué / Administrateur

Référence de publication: 2007133241/1113/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00826. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Besthold S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 26.509.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 19 octobre 2007

Résolutions

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,

- de nommer Monsieur Jean Quintus comme Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007133235/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01185. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

LBREP III Bogtodorska S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 133.183.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the nineteenth of October.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

LBREP III EUROPE HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 127.959, here represented by Mr Régis Galiotto, lawyer, with professional address at 15, Côte-d'Heich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 19th, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name LBREP III BOGTODORSKA S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Senningerberg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the same municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by ten thousand (10,000) shares of one Euro and twenty-five cents (€ 1.25) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers composed of Category A Managers and Category B Managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed *ad nutum*.

Art. 13. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

Art. 14. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a secretary from among its members.

In case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

In case of plurality of managers, a manager may be represented by another member of the board of managers, and a member of the board of managers may represent several managers.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 15. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 16. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 18. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers (or the sole manager) prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2008.

Subscription - payment

The articles of association having thus been established, LBREP III EUROPE HOLDINGS S.à r.l., prenamed, declared to subscribe for the ten thousand (10,000) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (12,500.-)

The amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (€ 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as Managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Managers:

- Mr Benoît Bauduin, Company Director, born on March 31st, 1976 in Messancy (Belgium), with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

- Mr Michael Denny, Company Director, born on November 1st, 1977 in Kilkenny (Ireland), with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Category B Managers:

- Mr Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, born on May 10th, 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brazil), with professional address at 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, United States of America.

- Mr Michael Tsoulies, Company Director, born on April 30th, 1961, in Massachusetts (United States of America), with professional address at 25, Bank Street, 29th Floor, London E14 5LE, United Kingdom.

The Company shall be validly bound under any circumstances by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

4) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 1B, Heienhaff, L-1736, Senningerberg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LBREP III EUROPE HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 127.959,

ici représenté par Ms Régis Galiotto, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, Cote d'Heich, L-1450 Luxembourg.

En vertu d'une procuration donnée le 19 octobre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-

après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination LBREP III BOGTODORSKA S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (€ 1,25) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de Gérants de Catégorie A et de Gérants de Catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Art. 14. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

En cas de pluralité de gérants, un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion individuelle se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, un gérant peut en représenter un autre au conseil de gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant (ou le Conseil de Gérance) prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2008.

Souscription - libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, LBREP III EUROPE HOLDINGS S.à r.l., précité, déclare souscrire dix mille (10.000) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par un apport en numéraire de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-).

Un montant de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

133475

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ deux mille Euro (€ 2.000,-).

Décision de l'associé unique

1. L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A:

- Monsieur Benoît Bauduin, administrateur de sociétés, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.
- Monsieur Michael Denny, administrateur de sociétés, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de Catégorie B:

- Monsieur Rodolpho Amboss, Directeur Financier, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Michael Tsoulies, administrateur, né le 10 avril 1961 au Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle au 25, Bank Street, 29^{ème} étage Londres E14 5LE, Royaume-Uni.

La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

2. L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007. Relation: LAC/2007/31938. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007133611/211/309.

(070154454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

SigmaKalon Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 61.912.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 92.000.

Par résolution signée en date du 28 juin 2007, l'associé unique a nommé PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008, en remplacement de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, dont le mandat de commissaire a pris fin en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Référence de publication: 2007133334/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK00785. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Puzzle Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 130.554.

Il est à noter que la nouvelle adresse de Monsieur Michael Tose, gérant A de la société est dorénavant située au 36 St Elmo Road, London, W12 9DX Grande-Bretagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Pour PUZZLE HOLDINGS S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007133209/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01318. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

L.F. Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 95.317.

L'adresse du gérant Monsieur Victor Tzar Kuoi Li a changé et se trouve à présent au:

2, Shouson Hill Drive, Via 22, Shouson Hill Road, Hong Kong

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007133341/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK00790. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Zadoc S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 33.426.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007133348/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK00766. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Delta Bat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5442 Roedt, 54, rue de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 107.458.

L'an deux mille sept, le onze octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DELTA BAT S.A., avec siège social à L-5811 Fentange, 134, rue de Bettembourg, inscrite au Registre du Commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 107.458, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 5 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 866 du 8 septembre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude Greisch, conseiller financier, demeurant à L-5553 Remich, 48, quai de la Moselle,

qui désigne comme secrétaire Madame Vanessa Mousel, employée privée, demeurant à L-5460 Trintange, 5, rue de la Montagne.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Vincent Mousel, mécanicien, demeurant à L-5460 Trintange, 5, rue de la Montagne.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-5811 Fentange, 134, rue de Bettembourg, à L-5442 Roedt, 54, rue de Remich.
2. Modification de la première phrase de l'article 2 des statuts.
3. Démission de Monsieur Fernand Pauly comme administrateur et administrateur-délégué de la société.
4. Démission de Madame Vanessa Mousel comme administrateur-délégué de la société.
5. Nomination de Monsieur Vincent Mousel comme administrateur de la société.
6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Resteront annexées aux présentes les procurations éventuelles des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que tous les actionnaires étant présents, les convocations d'usage n'ont pas été adressées aux actionnaires

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'entière du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-5811 Fentange, 134, rue de Bettembourg, à L-5442 Roedt, 54, rue de Remich et de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2. (première phrase).** Le siège social est établi dans la commune de Waldbredimus.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Fernand Pauly de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué et lui donne pleine et entière décharge pour son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Madame Vanessa Mousel de son poste d'administrateur-délégué et lui donne pleine et entière décharge pour ce mandat.

L'assemblée décide de proroger son mandat et celui de Monsieur Claude Greisch en tant qu'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en l'année 2013.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Vincent Mousel, mécanicien, né à Luxembourg, le 21 mars 1982, demeurant à L-5460 Trintange, 5, rue de la Montagne, comme troisième administrateur de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en l'année 2013.

Cinquième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration de nommer Monsieur Vincent Mousel comme administrateur-délégué.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (€ 1.000,-).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. Greisch, V. Mousel, V. Mousel, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007. LAC/2007/31029. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 novembre 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007133440/202/66.

(070154672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Siriade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 30.602.

—
Extrait de la résolution prise par le Conseil d'Administration par voie circulaire

Monsieur Antonio Soldati, né le 26 février 1937, à Neggio (Ti) Suisse, licencié en Sciences Politiques, demeurant professionnellement au 2, Vicolo Naseta CH-6901 Lugano, Suisse, est nommé en tant que Président du Conseil d'Administration. Son mandat de Président suivra son mandat d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Fait le 27 septembre 2007.

Certifié sincère et conforme

SIRIADE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007133223/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK00907. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

C.M.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 32, rue du Fort Dumoulin.

R.C.S. Luxembourg B 83.814.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. d'Huart

Notaire

Référence de publication: 2007132522/207/11.

(070153582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Automotive Parts Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 111.488.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2007.

AUTOMOTIVE PARTS CONSULTING S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007132453/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2007, réf. LSO-CK00028. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Ludovica S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 37.306.

—
Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2007132470/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01205. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

RFR Immobiliengesellschaft S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.600.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007132484/5770/12.

(070153570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

H/H-Stadtwerkefonds KGaA, SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 104.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007132567/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK00799. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Klei'Blad Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 91, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 86.659.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Esch/Alzette le 18 octobre 2007 à 15H00 heures

1) L'assemblée décide de transférer le siège social actuel à l'intérieur de la commune de Esch-sur-Alzette et ce avec effet immédiat.

La nouvelle adresse sera:

91, rue du Canal, L-4051 Esch-sur-Alzette.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 18 octobre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007132578/725/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007, réf. LSO-CJ10213. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Conrad S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 1, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 94.991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 7 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007132599/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 5 novembre 2007, réf. DSO-CK00013. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070153294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

I.I.G. International Investments Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 81.971.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 13 septembre 2007 que:
le siège social de la société a été transféré du 222c, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 7a, rue des Glacis,
L-1628 Luxembourg.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2007132577/1161/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2007, réf. LSO-CJ09082. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Rasgor Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 79.352.

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 22 octobre 2007 il a été décidé:

1. D'accepter les démissions des administrateurs Romain Bontemps, Ronald Weber et Carlo Reding avec effet immédiat.

De nommer comme nouveaux administrateurs avec effet immédiat, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2011:

- Monsieur Olivier Broun demeurant au 3 bis Chemin de Bedex, 1226, Thonex, Suisse
- Monsieur Pierre Van Halteren demeurant au 7, rue de Glabach, L-7462 Moesdorf
- Monsieur Jean-Pierre Leburton demeurant au 41, rue d'Alzingen, L-3397 Roeser

2. D'accepter la démission du commissaire aux comptes FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS avec effet immédiat.

De nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société KHONEN & ASSOCIES S. à r.l., 66, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2011.

3. Le transfert du siège social de la société au 16, rue Beck, L-1222 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2007.

Pour RASGOR HOLDING S.A.

P. Van Halteren

Administrateur

Référence de publication: 2007132583/8288/26.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK01754. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Innovations & Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 80.255.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 13 septembre 2007 que:
Le siège social de la société a été transféré du 222c, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 7a, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007132576/1161/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08104. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Kernel Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 109.173.

Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 21 septembre 2007

1. Monsieur Cornelius Martin Bechtel et Madame Virginie Dohogne ont démissionné de leur mandat d'administrateur.
2. Monsieur Jean Fell a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
3. Le nombre d'administrateur a été augmenté de 3 à 4.
4. Monsieur Andriy Verevskyy, né le 25 juillet 1974 à Poltava, Ukraine, et demeurant à Sribnokilska street No 24, ap. 48, 01133 Kiev, Ukraine, a été nommé aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
5. Madame Anastasiia Usachova, née le 11 juillet 1971 à Svetlogorskoe, Ukraine, et demeurant à Obolonskaya street No 25, ap. 22, 04071 Kiev, Ukraine, a été nommée aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
6. Madame Viktoriia Lukianenko, née le 12 novembre 1975 à Kiev, Ukraine, et demeurant à Geroyev Sevastopolya street No 17, ap. 49, 04071 Kiev, Ukraine, a été nommée aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
7. Monsieur Patrick Conrad, né le 1^{er} janvier 1962 à Nods, Suisse, et demeurant route de Rumiere, 1874 Champéry, Suisse, a été nommé aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
8. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.
9. Monsieur Jean Bernard Zeimet, Réviseur d'Entreprises, né le 5 mars 1953 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et demeurant à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, a été nommé aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Pour avis sincère et conforme
Pour KERNEL HOLDING S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007132832/29/33.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10035. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Acmar International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 88.203.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 18 septembre 2007 à 10.00 heures à Luxembourg

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Robert Stéphane en qualité de Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme
J. Quintus / S. Robert
Administrateur / Président

Référence de publication: 2007132834/1172/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08797. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Ba'dol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 111.326.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 9 octobre 2007

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,

- de nommer Monsieur Filip Sabbe en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Président

Référence de publication: 2007132835/1172/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08783. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Les Editions Europe Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2322 Luxembourg, 37, rue Henri Pensis.

R.C.S. Luxembourg B 46.040.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007132610/832/12.

Enregistré à Diekirch, le 26 octobre 2007, réf. DSO-CJ00236. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070153409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Ikarus Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9749 Fischbach, 6, Giällewee.

R.C.S. Luxembourg B 99.014.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.
Signature

Référence de publication: 2007133169/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 6 novembre 2007, réf. DSO-CK00022. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070154047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Gapi-Glass.S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4562 Differdange, Z.I. Hahneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 95.573.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.

EASIT SA

Signature

Référence de publication: 2007133156/3579/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06328. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Lumi-Elec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 54, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 68.902.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.

EASIT SA

Signature

Référence de publication: 2007133154/3579/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06329. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Finsbury Dials, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 131.210.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 24 octobre 2007.

Pour la société

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007133148/206/13.

(070154180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

OPI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4823 Rodange, 1, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 62.742.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.

EASIT SA

Signature

Référence de publication: 2007133152/3579/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06331. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Met-Lux Métalliseurs Luxembourgeois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4802 Rodange, Pôle Européen de Développement.

R.C.S. Luxembourg B 53.778.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.

EASIT SA

Signature

Référence de publication: 2007133153/3579/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH04961. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Netfour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 131.335.

Il est à noter que la nouvelle adresse de Monsieur Michael Tose, gérant A de la société est dorénavant située au 36 St Elmo Road, London, W12 9DX Grande-Bretagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Pour NETFOUR S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007133208/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01322. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Harbor Phase I G.P. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.098.650,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 105.297.

Le bilan et l'annexe au 31 mars 2007 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2007.

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007133146/4170/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK01798. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Harbor Phase I G.P. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.098.650,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 105.297.

Le bilan et l'annexe au 31 mars 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2007.

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007133145/4170/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK01805. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Harbor Phase 0 G.P. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 105.296.

Le bilan et l'annexe au 31 mars 2007 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2007.

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007133144/4170/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK01811. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Ludovica S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 37.306.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 12 octobre 2007

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,

- de nommer Monsieur Jean Quintus en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Président

Référence de publication: 2007133122/1172/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01177. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Idea-Light S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 38, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 50.576.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2007.

IDEA-LIGHT S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007132445/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2007, réf. LSO-CK00026. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

RFR Lux Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.601.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007132488/5770/12.

(070153599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Elblick (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 120.644.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007132491/5770/12.

(070153330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Institut de Beauté BEAU S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7346 Steinsel, 36, An de Bongerten.

R.C.S. Luxembourg B 109.772.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2007.

INSTITUT DE BEAUTE BEAU S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007132497/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2007, réf. LSO-CK00020. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Even Germany Zwei S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 132.181.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 novembre 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007132493/202/12.

(070153264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Concorde-Restoration S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 38.027.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2007.

CONCORDE-RESTAURATION S.à r.l.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA
Signature

Référence de publication: 2007132500/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2007, réf. LSO-CK00022. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Lagerhaus Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 71.558.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2007.

LAGERHAUS LUX S.A.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA
Signature

Référence de publication: 2007132503/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2007, réf. LSO-CK00018. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

**123 Intra.Com S.A., Société Anonyme,
(anc. Narmont S.A.).**

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 30, rue de Belvaux.
R.C.S. Luxembourg B 72.221.

Les statuts coordonnés, suivant l'acte n ° 46366, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007132526/211/12.

(070153530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

DKTrans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 48.358.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 48076 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007132529/211/11.

(070153433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Vodafone Luxembourg 5 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 92.651.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 novembre 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007132531/239/12.

(070153543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

RE&F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 132.635.

Statuts coordonnés en date du 5 octobre 2007 - acte n ° 689, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007132534/208/12.

(070153312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Q & A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2559 Luxembourg, 14, rue Valentin Simon.

R.C.S. Luxembourg B 122.088.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007132570/1137/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01312. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070153140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Read S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 45.083.

Le bilan au 31 décembre 2006 (version abrégée) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007132569/1137/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01319. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070153144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.
